

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 260, NOVEMBRE 2024

Budget : super austérité

Grève Fonction publique le 5 décembre

Université : ça va mal

On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner. C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF. **Alors pourquoi pas vous ?**



assureur militant



17
Université : ça va mal

5
Action
Grève Fonction
publique
le 5 décembre



6
Migrant-es
Une circulaire
dangereuse



12
Collectivités
100 000 emplois
menacés



13
Budget
L'éducation cible
d'austérité



15
Réforme
Le retour du « Choc
des savoirs »

24
Bien commun
La gestion de l'eau



28
Les Nomades, une
amnésie collective



30
Rencontre avec
David Delhoffen

Revue de la Fédération
Syndicale Unitaire
22 rue Malmaison,
93170 Bagnolet
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0725 S 07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Benoît Teste
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Matthieu Leiritz,
Arnaud Malaisé,
Hervé Moreau
Jacques Mucchielli,
Christophe Nouhaud,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée
Vatérie Soumaille

Conception :
NAJA presse
Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Crédit photo couverture :
HIDALGO / NAJA

Prix au numéro : 0,70 €
Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.

ÉDITO C'est du brutal

Les retraité-es qui perçoivent plus de 1 400 euros mensuels assimilé-es à des profiteuses et profiteurs du système dont il faut s'empresser de dégrader encore le niveau de vie, des enseignant-es qui travaillent (et encore, est-ce vraiment un travail ?) à peine un mi-temps par semaine six mois par an selon un ancien Président, des agent-es du public accusé-es par leur ministre « d'absentéisme », c'est-à-dire d'user et abuser des arrêts maladie (qui, au passage, sont pourtant décidés par des médecins !) avec les 3 jours de carence et le passage à 90 % de l'indemnisation sont des mesures d'une brutalité inouïe. C'est peu de constater la rudesse de l'entrée dans la saison froide cette année, nous voilà en tous cas, comme le dit l'expression, « habillé-es pour l'hiver ».

Derrière toutes ces attaques récentes qui s'ajoutent aux précédentes (baisse du pouvoir d'achat, des salaires et des pensions, montée en puissance de l'inique réforme des retraites, suppressions de postes, dégradations des conditions de travail, etc.) se niche un profond mépris pour les réalités quotidiennes du monde du travail. Faire la classe, donner des soins, travailler en extérieur, aider des personnes, se consacrer à sa tâche de manière générale, alors que l'on est malade, trop âgé-e, et avec la perspective d'une retraite de misère, au-delà d'une attaque majeure contre nos droits, cela relève d'un mépris profond de l'idée que nous nous faisons de l'exercice de nos métiers. C'est donc une mobilisation dans la durée qu'il faut enclencher, le 3 décembre en se joignant massivement aux actions des retraité-es, le 5 décembre dans toute la Fonction publique, et ensuite en poursuivant la mobilisation sous toutes les formes possibles pour imposer d'autres choix : l'hiver social arrive, à nous de les « rhabiller » en envoyant valser cette politique antisociale.



Benoît Teste

COP 16

Alors que l'accord signé en 2022 à Montréal lors de la COP15 sur la biodiversité, fixe 23 cibles à atteindre avant 2030, comme la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés dans le monde, ou encore la réduction de moitié du risque global lié aux pesticides, il n'a pas été possible lors de la COP16 qui vient de se tenir à Cali, d'avancer sur le mécanisme de suivi des engagements et moyens mis en œuvre par les États vers ces 23 cibles. Seuls 44 pays sur 196 signataires avaient en effet rendu leur stratégie nationale et 119, des engagements partiels. Quant au mécanisme assurant la mobilisation des financements des pays du Nord pour permettre à ceux du Sud de financer des actions en faveur de la biodiversité, il patine. Le fonds créé lors de la COP15 est insuffisamment abondé et les pays du Sud pointent son difficile accès et en critiquent la gouvernance. La demande de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe, au nom des pays en développement, de créer un nouveau fonds, s'est vu opposer un refus ferme des pays développés. Point positif : les peuples autochtones, 6,2 % de la population mondiale occupant 22 % des terres de la planète abritant plus de 80 % de la biodiversité mondiale, seront désormais représentés au sein d'un groupe permanent de la Convention sur la Diversité Biologique.

Élections américaines Inquiétudes démocratiques

Le résultat des élections américaines du mardi 5 novembre est sans appel : le candidat républicain Donald Trump est redevenu, quatre années après sa défaite face à Joe Biden, président des États Unis. En 2020, peu de spécialistes des États-Unis auraient parié sur cette résurrection politique d'un homme déconsidéré par ses quatre années d'exercice du pouvoir, visé par plusieurs chefs d'inculpation dont le moindre n'est pas celui de conspiration contre la démocratie américaine après l'invasion du Capitole par ses partisans.

Le recul manque pour analyser ce qui apparaît certes comme un « exploit » électoral, un seul Président ayant réussi, dans toute l'histoire des États-Unis, à être réélu après une défaite, mais surtout comme l'échec de son adversaire Kamala Harris et plus largement celui du Parti Démocrate.

Plusieurs éléments d'explication sont avancés. D'abord si l'écart est large entre les deux candidat-es – près de 4 500 000 voix les séparant –, Donald



La « liberté » en mauvaise posture.

Trump n'a que peu progressé, quand il manquerait près de 10 000 000 de voix à Harris par rapport au score, il est vrai particulièrement élevé de Biden en 2020. Il semble que Harris n'ait pas su rassembler les voix qui depuis Franklin Roosevelt forment le socle de l'électorat démocrate : les minorités ethniques à commencer par les latinos et afros américain-es mais aussi et peut être surtout les « blue collars » à savoir le monde ouvrier, notamment dans les États encore industriels

du Nord-Est. Quoi que moins engagée que Biden dans le soutien à Israël, Harris a sans doute pâti également d'un soutien mesuré dans les universités. Toujours est-il qu'avec le soutien des deux chambres du Congrès, Donald Trump, faute de contre-pouvoir, risque de pouvoir reprendre, outre son soutien au monde des affaires, ses attaques brutales contre les migrant-es, le droit des femmes – et notamment le recours à l'IVG –, l'écologie et globalement les libertés démocratiques. ♦

Matthieu Leiritz

Initiatives intersyndicales en Cisjordanie

C'EST L'ACTU

En quoi consiste l'initiative intersyndicale

En 2018 et 2022, en Île-de-France deux missions intersyndicales (CGT, FO et FSU) en Cisjordanie ont été montées. Sur place, nous sommes quotidiennement confrontés à la colonisation. La volonté d'effacement méthodique, programmée d'un peuple est soulignée par tous nos contacts. En face une population qui résiste et tente de s'accrocher à sa terre dans le silence assourdissant des occidentaux. Dans un village proche de Bethléem, Wadi Fukin, exemple concret de la colonisation israélienne, encerclé par trois colonies qui ne cessent de s'agrandir au mépris des lois internationales, nous avons parlé projets concrets d'aide.

Des assos font, pourquoi pas le mouvement syndical ?

La démarche est de répondre à des besoins identifiés par les autorités locales. C'est la construction de murs de soutènement qui a été retenue. De quoi aider une centaine d'agriculteurs à maintenir leur

activité et fournir 500 jours de travail. Budget : 33 000 €. Solidaires devant nous rejoindre, ce sont quatre organisations syndicales qui se mobilisent. Réunir cette somme le plus rapidement possible, c'est s'adresser à tous nos adhérents en leur demandant d'être aussi des collecteurs de fonds.

Quelles suites ?

Nous nous sommes engagés avec nos partenaires palestiniens à un suivi régulier (avancée des travaux, retours de la population...) L'idée est aussi de donner envie à d'autres de se lancer dans des opérations concrètes. Nous pouvons envoyer un Powerpoint de présentation du projet. L'expo affichée sur le stand FSU de la fête de l'Huma peut aussi être prêtée.



Guy Tresallet, militant FSU 93

Propos recueillis par Matthieu Leiritz

Action

Grève Fonction publique le 5 décembre

La situation économique, sociale et écologique se dégrade à grande vitesse. Le gouvernement et les parlementaires de droite et d'extrême droite participent, par leurs choix de politique économique et sociale, à cette dégradation. La Fonction publique sera en grève le jeudi 5 décembre.

L'austérité programmée va toucher directement les agent-es de la Fonction publique et les retraité-es, mais l'effet va rapidement se diffuser à l'ensemble de la société et de l'économie. Car cette austérité, ce sont des emplois publics en moins, et donc plus de chômage ; une baisse du pouvoir d'achat et donc une consommation en berne ; et des commandes publiques en recul qui vont toucher de nombreuses entreprises. Sans oublier la baisse des investissements publics pourtant indispensables à la qualité des services publics et à l'environnement.

Dès le milieu du mois d'octobre, contre le report d'indexation des pensions, le G9 (groupe des



Contre les choix du gouvernement, la Fonction publique sera en grève le jeudi 5 décembre.

9 organisations syndicales de retraité-es dont la FSU est membre) a appelé à une mobilisation le 3 décembre. Dans son communiqué, il revendique notamment l'indexation des pensions *a minima* sur l'inflation au 1^{er} janvier, le rattrapage des pertes subies depuis 2017, un minimum de pension au niveau du Smic et une revalorisation indexée sur le salaire moyen. Dans le secteur privé, les annonces de fermetures d'entreprises et de plans dits sociaux se multiplient alors que le gou-

vernement impose une nouvelle pseudo négociation aux partenaires sociaux pour dégrader encore plus l'indemnisation des privé-es d'emploi, notamment les séniors, qui sont déjà touché-es par la réforme des retraites.

Des mobilisations sectorielles sont déjà annoncées, à la SNCF, à France-travail ou dans la Fonction publique territoriale. La FSU appelle les agent-es à se mettre en grève le 19 novembre dans le cadre de la journée d'action appelée par le collectif Pas de Bébé à la Consigne !

Pour la FSU, une action la plus large et unitaire est indispensable, pour répondre aux attentes des personnels et de la population, pour une autre politique et contre toutes les régressions programmées. Les échanges en intersyndicale engagés doivent aboutir à une mobilisation en décembre.

La FSU est aussi engagée sur cette période dans le cadre des mobilisations contre les violences faites aux femmes autour du 25 novembre et pour la défense des migrant-es (manifestation le 14 et meeting le 18 décembre).  **Hervé Moreau**

Retraité-es : mobilisation le 3 décembre

Le Code de la Sécurité sociale oblige le gouvernement à indexer les pensions de retraite sur l'inflation annuelle constatée par l'INSEE. En reportant la revalorisation des retraites de base et des pensions des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2025 plutôt qu'au 1^{er} janvier, le Premier ministre envisageait de faire 3,6 milliards d'économie budgétaire, dégradant une nouvelle fois le pouvoir d'achat des retraité-es.

La FSU dénonce ce projet injuste, qui s'il était maintenu, sous quelque forme que ce soit, frapperait tout particulièrement les 5,7 millions de retraité-es pauvres et dégraderait à nouveau le pouvoir d'achat de toutes et tous. Depuis janvier 2017, les pensions n'ont augmenté que de 13,6% contre 19,5% d'inflation.

Le Groupe des 9, est à l'initiative d'une pétition pour la revalorisation des pensions qui sera remise le 3 décembre, jour de manifestation et de mobilisation des retraité-es nationalement et dans les départements. La FSU appelle à la signer massivement.



Travail en commun FSU-CGT

Des délégations de la FSU, avec Benoît Teste – secrétaire général –, et de la CGT se sont à nouveau rencontrées le 22 octobre dans le cadre du travail en commun initié depuis plus d'un an. Les deux délégations convergent dans la nécessité de poursuivre les mobilisations face à l'aggravation des politiques libérales, notamment en vue de l'abrogation de la « réforme » des retraites. Elles actent de nouvelles initiatives communes comme la publication d'un quatre pages sur le processus en cours, des formations et des rencontres entre équipes militantes locales. Elles travaillent à la clarification du sens et des objectifs du processus de rapprochement, en écartant toutes perspectives de fusion ou d'absorption, mais bien dans la dynamique de création d'un « nouvel outil syndical », appelé « maison commune », visant à renforcer le syndicalisme de transformation sociale. Cette orientation sera débattue au prochain congrès national de la FSU.

Manifester contre les violences faites aux femmes

Les manifestations organisées à l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, permettront d'afficher la solidarité avec et pour les femmes du monde entier, celles qui sont victimes des violences machistes, celles qui luttent, celles qui avec leurs enfants, sont les premières victimes des conflits armés, des famines, des gouvernements réactionnaires et des États théocratiques, avec toutes celles qui ne peuvent pas parler, celles qui subissent des violences sexuelles, des tortures et des mutilations.

En 2023, 103 féminicides ont été commis en France par un conjoint ou un ex-conjoint. Le nombre de femmes victimes de violences dans le couple (213 000 par an) et d'enfants co-victimes ne diminue pas, ni les viols ou tentatives (94 000 par an dont 8 000 au travail). 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année, en majorité au sein de la famille. Pour lutter contre ces violences, le collectif « grève féministe », dont fait partie la FSU, revendique une loi-cadre intégrale contre les violences, comme en Espagne et les 2,6 milliards d'euros nécessaires pour la mettre en œuvre. Cette Loi-cadre intégrale devra décliner de nouveaux droits dans le monde du travail et prendre en compte aussi tous les aspects de la lutte contre les violences faites aux femmes et notamment la prévention, la sensibilisation de la population, l'accompagnement des victimes dans l'emploi, la santé, le parcours judiciaire, les sanctions et les suivis socio-judiciaires des agresseurs avec des programmes spécifiques, des tribunaux dédiés aux violences sexistes et sexuelles composés de magistrat-es formé-es et motivé-es, ayant des compétences à la fois pénales et civiles.



© REUTERS / ANSA

Migrant-es

Une circulaire dangereuse

La circulaire Retailleau parue le 29 octobre illustre la dérive xénophobe et sécuritaire en France marquée par la montée de l'extrême droite en Europe.

Dans cette circulaire, le ministre de l'intérieur parle de rétablir le délit de séjour irrégulier, d'accélérer ou de relancer les expulsions de migrant-es sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Elles devront être désormais amplifiées et systématisées. Pour cela il charge les préfet-es d'« aller au bout de tout ce qu'ils pourront faire s'agissant du traitement des étrangers menaçant l'ordre public ».

En attendant la publication de mesures visant à remplacer la circulaire Valls de 2012, (laquelle permettait de régulariser sur des critères généraux et vérifiables), il demande de limiter au maximum les régularisations. L'objectif ? Ne régulariser qu'au compte-gouttes et accélérer la cadence des expulsions, érigées en priorité. S'ajoute à ces mesures

l'empêchement d'entrer sur le territoire par interdiction administrative, les visites domiciliaires, la prolongation du placement en détention administrative. Enfin il exige des échanges entre le ministère, les préfetures et les administrations afin que l'arrêt des versements des prestations sociales soit effectif en cas de retrait de titre de séjour.

Bruno Retailleau prétend combattre l'« impossibilisme juridique ». La loi immigration 2025 tentera de réintroduire les dispositions annulées par

le conseil constitutionnel : préférence nationale, fin de l'automatisation de l'acquisition de la nationalité, suppression des allocations, et pénalisation du séjour irrégulier. S'y ajoute le recours aux pays de transit dans la droite ligne des projets de Georgia Meloni ou Viktor Orban.

La FSU appelle à participer aux manifestations le 14 décembre et au meeting organisé par la LDH, la CGT, Solidaires et la FSU le 18 décembre, journée internationale des droits des migrant-es. 🔥

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Ciivise : de nouveaux axes de travail

Les nouveaux membres de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise) ont présenté lors du colloque de rentrée au ministère de la santé, leurs axes de travail. L'objectif : « Passer d'une culture du silence à une culture de l'accompagnement ». Ils proposent de nouvelles pistes à travailler : la situation des enfants porteurs de handicap, celle des violences sexuelles en outre-mer et la cybercriminalité. Leur feuille de route : le suivi des 82 préconisations issues du rapport de la Ciivise de novembre 2023 et l'ambition d'aller plus loin en associant les enfants mineurs aux travaux et en lançant une recherche universitaire.

Budget

Super austérité

Le parcours parlementaire du budget, chaotique et illisible actuellement, devrait retrouver un cap, celui de l'injustice fiscale, lors de son examen au Sénat puis lors du très probable 49.3 qui en clôturera les débats.

Le gouvernement pourra ainsi adopter un budget à sa main en ne retenant qu'une partie des amendements votés par les parlementaires, à condition toutefois de passer le cap de la motion de censure. Le budget 2025 pourrait ainsi amplifier l'austérité actant une très forte baisse des dépenses aux services des besoins sociaux et collectifs. Une baisse aux conséquences désastreuses pour la population prenant forme dans différentes mesures. Les suppressions conséquentes de postes dans la Fonction publique sont ainsi de retour avec notamment la perte de 4 000 emplois enseignants (lire page 13).

Les collectivités touchées

Les baisses de dotations des services publics ne se limitent pas à ceux financés par l'État mais toucheront également ceux gérés par les collectivités locales avec leur baisse de dotation de cinq milliards (lire



Une baisse aux conséquences désastreuses.

page 12). Les agent-es des services publics subissent elles et eux nombre d'attaques, pas seulement verbales sur des plateaux télévisés comme celle de Nicolas Sarkozy mais aussi via une dégradation de leurs conditions de travail. Ainsi s'accumulent le gel du point d'indice, l'abandon du mécanisme permettant une faible revalorisation des traitements pour celles et ceux ne bénéficiant pas d'évolution de carrière plusieurs années de suite

et le fait d'être encore plus sévèrement puni-es financièrement en cas de maladie (lire page 10).

L'écologie sacrifiée

Les maigres réponses à la crise écologique se voient elles sabrées avec la hausse des taxes sur l'électricité, énergie pourtant indispensable à la décarbonation, tandis que les énergies fossiles bénéficient toujours d'une fiscalité avantageuse, ou encore l'arrêt du plan vélo. Les retraité-es devraient être une nouvelle fois mis-es à contribution avec le décalage de six mois de la date de revalorisation de leurs pensions. Décidément, il est urgent de créer les conditions d'une toute autre politique budgétaire, orientée vers la justice sociale et les urgences sociales, économiques et environnementales du pays. ♦

Arnaud Malaisé

Une justice fiscale est pourtant possible

L'examen parlementaire du projet de budget à l'Assemblée nationale a mis en lumière la brutalité des choix du gouvernement Barnier et leurs conséquences désastreuses (lire ci-dessous) mais également le besoin de mesures de justice fiscale comme d'un changement profond dans l'orthodoxie d'une politique de l'offre au service des plus riches menée sans relâche depuis sept ans. La mise à contribution toute temporaire des plus riches et des grandes entreprises envisagée par le gouvernement ne peut suffire. Différent-es acteurs et actrices du mouvement social et écologiste dont la FSU, appuyé-es par des économistes, proposent de dégager de nouvelles recettes fiscales pour financer les besoins sociaux et les services publics. Le débat parlementaire à l'Assemblée nationale a mis en avant une partie de ces exigences et l'adoption de quelques amendements fiscaux redistributifs d'envergure générant 20 milliards de recettes supplémentaires pour le budget de la sécurité sociale et 34 milliards pour celui de l'État. Même si cette adoption est restée très provisoire — le volant recettes ayant été rejeté par les député-es de la majorité et du RN — avant la reprise en main par le Sénat puis le probable 49.3 gouvernemental, elle constitue un véritable camouflet pour le pouvoir et montre qu'un autre budget est possible.

Le Sénat rebat les cartes de la Sécurité sociale

Le budget de la Sécurité sociale va être examiné au Sénat sans avoir pu être adopté dans son intégralité en première lecture par les député-es à l'Assemblée nationale. Les sénateurs et sénatrices vont donc engager les débats à partir du texte initial proposé par le gouvernement qui pourra y ajouter quelques amendements adoptés l'arrangeant. Ce passage au Sénat risque d'être périlleux avec la possibilité de propositions renforçant les mesures libérales et punitives comme la suppression de jours fériés ou d'attaques contre l'Aide médicale d'État (AME), indispensable filet de sécurité de santé pour les personnes en situation irrégulière.

Assurance chômage

Nouvelles discussions

Les organisations syndicales et patronales avaient jusqu'au 15 novembre pour trouver un accord à soumettre au gouvernement concernant les règles de l'assurance-chômage qui s'appliqueront le 1er janvier prochain.

La ministre du travail, Astrid Panosyan-Bouvet a demandé aux partenaires sociaux de repartir de l'accord trouvé en novembre 2023 (sans la CGT ni la CFE-CGC) mais rejeté par le gouvernement qui avait alors repris la main et préparé une réforme la « plus violente de tous les temps » selon la CGT. Nouvelle condition : trouver 400 millions d'euros d'économies en plus de celles (811 millions d'euros sur quatre ans) que, d'après l'UNEDIC, les mesures de l'accord de 2023 rapporteraient déjà. Le texte prévoyait notamment la mensualisation des allocations sur la base de mois 30 jours/mois, quel que soit le mois, faisant perdre aux allocataires cinq à six jours d'indemnisation sur une année complète, ou de plafonner à



Nouvelle condition : trouver 400 millions d'euros d'économies.

60 % l'indemnisation des personnes en création ou reprise d'entreprise, cumulant des allocations chômage et des revenus tirés de leur activité. Après avoir annoncé vouloir augmenter encore le nombre d'heures travaillées ouvrant droit à l'indemnisation chômage des intermittent-es du spectacle, le MEDEF a, sous la pression syndicale, confirmé que cette proposition « ne fera pas partie de la proposition finale patronale ». La principale nouvelle piste d'économie envisagée vise les

salarié-es résidant en France et travaillant dans un pays voisin. Sur les 445 000 (chiffres de 2020) « transfrontalier-es » 22 % travaillent au Luxembourg et 48 % en Suisse où les salaires sont plus attractifs. Selon les règles en vigueur dans l'Union européenne et en Suisse, même si les cotisations ont été versées dans le pays d'emploi, c'est l'État de résidence qui paye les allocations chômage en cas de fin de contrat, cela représenterait, selon l'UNEDIC un « surcoût d'environ 800 millions d'euros ». Autres thèmes de négociations sensibles : l'obligation d'intro-

Réforme du RSA

ATD Quart Monde et d'autres associations alertent sur les effets négatifs de la réforme du RSA, qui impose 15 heures hebdomadaires d'activité aux bénéficiaires et doit être généralisée en 2025. Expérimentée dans 47 départements, cette réforme vise les plus précaires et prévoit des « contrats d'engagement » assortis de sanctions, incluant la suspension des allocations en cas de non-respect. Les associations redoutent un « glissement vers le travail gratuit » et une mise en concurrence néfaste avec les emplois traditionnels. Elles pointent également l'usage d'algorithmes qui compromettrait le versement du RSA et pourrait accroître les radiations ; 1,82 million d'allocataires sont concernés.

duire dans les branches ou les entreprises des négociations sur l'emploi des seniors. Ou encore, la retraite progressive permettant aux salarié-es qui en font la demande de réduire leur temps de travail et de voir leur baisse de salaire compensée par une fraction de leur retraite. ♦

Valérie Soumaille

Santé mentale

Cause nationale, situation alarmante

Le Premier ministre Michel Barnier a confirmé que la santé mentale serait la « grande cause » de l'année 2025.

L'initiative répond aux demandes du secteur de la santé mentale, espérant sensibiliser et mobiliser davantage de ressources pour cette cause. Ce projet est accueilli avec réserve par les professionnel-les de la psychiatrie, qui redoutent des effets

d'annonce sans réels changements structurels. Marie-José Cortes, présidente du Syndicat des psychiatres des hôpitaux, insiste sur l'importance de renforcer les moyens humains et la prise en charge d'urgence, tandis que le collectif Printemps de la psychiatrie critique l'inclusion de multiples aspects – du bien-être au numérique – dans le terme « santé mentale », qui risquerait

de diluer les besoins spécifiques des patient-es psychiatriques. La situation en psychiatrie est alarmante : près de la moitié des postes sont vacants, et le nombre de patient-es a plus que doublé en 25 ans, tandis que 88 000 lits ont été fermés. Les efforts du gouvernement depuis 2018 restent insuffisants face aux besoins croissants. Malgré un investissement de 1,9 milliard d'euros

prévu sur cinq ans, la pénurie de personnel persiste. La labellisation « grande cause » devrait forcer l'action politique pour peu qu'elle soit assortie de moyens. La FSU exige une autre ambition, plus forte, avec entre autres, des moyens pour la médecine de prévention pour améliorer la santé physique et mentale des agent-es de la Fonction publique. ♦

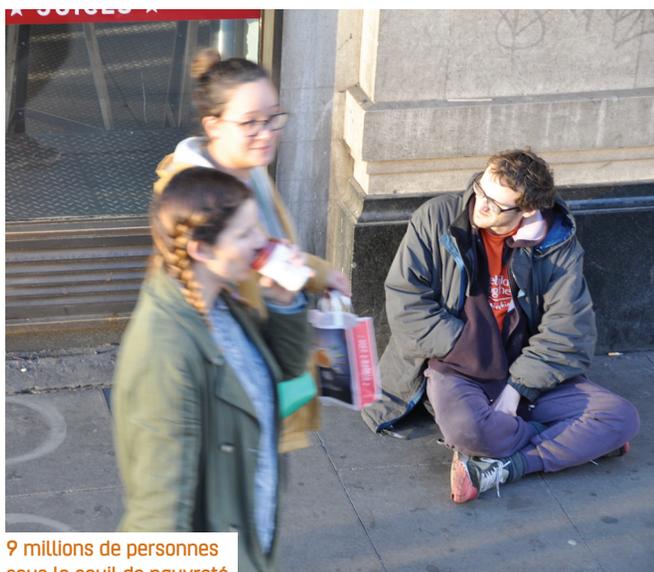
Alain Senée

Pauvreté

Deux rapports accusent

Deux rapports récents, publiés par le Secours populaire et l'Observatoire des inégalités, mettent en évidence une aggravation de la pauvreté en France, un sujet pourtant absent de la déclaration de politique générale du Premier ministre, perpétuant ainsi un tabou persistant sous la présidence Macron.

Déjà en 2019, la suppression de l'Observatoire national de la pauvreté avait été critiquée, perçue comme une façon d'éviter de reconnaître les 9 millions de personnes pauvres dans le pays. Les rapports indiquent que 40 % des Français-es ont traversé des périodes de grande fragilité financière, et 62 % estiment avoir été proches de la pauvreté, les jeunes étant particulièrement inquiets pour leur avenir. Entre 5 et 9 millions de personnes vivraient aujourd'hui avec un revenu mensuel compris entre 1 014 € et 1 216 €. En outre, entre 2015 et 2023, la France est le seul pays de



9 millions de personnes sous le seuil de pauvreté en France.

l'Union européenne où le taux de pauvreté a augmenté de façon marquée, passant de 13,6 % à 15,4 %, en raison de la réduction des aides publiques, alimentant ainsi un mécontentement social croissant. Selon Brice Castel, secrétaire général du SNUAS-FP-

FSU, le terme « précarité » serait plus approprié à décrire l'ensemble des aspects sociaux de ces situations. Cette précarité accrue se reflète notamment dans les écoles, où de plus en plus d'élèves manquent de fournitures, ne peuvent plus manger à la cantine et vivent dans des conditions difficiles. ♦

Alain Senée

Outre-mer

Une crise multiforme

La crise continue de couvrir, voire s'aggrave dans de nombreux territoires d'Outre-mer. Au delà des statuts administratifs et des situations personnelles, plusieurs questions semblent partagées et contribuer au malaise commun, et localement à la colère.

Et d'abord la situation économique et sociale avec une hausse des prix considérable, en raison d'économies fondées sur les importations en provenance de la métropole et du fait d'entreprises com-

merciales en situation de monopole et liées aux élites locales, comme les békés* en Martinique.

Des services publics et des infrastructures insuffisantes, surtout dans les territoires qui connaissent une forte augmentation démographique comme à Mayotte se traduisent par un sentiment de délaissement par les pouvoirs publics nationaux.

Enfin, les tensions politiques perdurent, notamment en

Nouvelle Calédonie, sur la base de conflits sociaux auxquels se greffent les affrontements nés de la période coloniale. ♦

Matthieu Leiritz

* Aux Antilles, un-e béké-e est une personne blanche descendante des premiers colons esclavagistes. Ce terme concerne principalement les descendant-es originaires de Martinique mais aussi celles et ceux de Guadeloupe. En Martinique, les békés constituent un peu moins d'un pour cent de la population, soit environ 3 000 personnes.

Grève SNCF

Les syndicats de la SNCF (CGT-Cheminots, UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT-Cheminots) appellent à une grève illimitée dès le 11 décembre pour protester contre le démantèlement de Fret SNCF, prévu le 1^{er} janvier 2025. Cette restructuration, découlant d'un accord entre l'État et la Commission européenne, diviserait Fret SNCF en deux entités : Hexafret pour le transport et Technis pour la maintenance. Les syndicats exigent un moratoire pour préserver la continuité de l'activité et les droits des salarié-es, face à la précarité liée au transfert des employé-es vers des entreprises privées. Ils dénoncent aussi la privatisation progressive des services de la SNCF et le risque de « dumping social ». Une première grève est prévue du 20 au 22 novembre, en espérant engager un dialogue avant les fêtes pour une issue favorable.

Plans sociaux

La France traverse une détérioration économique marquée par une hausse des procédures collectives, avec 52 214 entreprises en difficulté depuis janvier, menaçant 150 000 emplois. Les prêts garantis par l'État durant la pandémie accentuent la pression sur les entreprises, désormais tenues de les rembourser. Des plans sociaux importants, comme ceux d'Auchan et de Michelin, illustrent cette crise. D'autres secteurs sont affectés par des mutations industrielles et la concurrence internationale, comme le passage à l'électrique dans l'automobile. Les fermetures d'usines et la réduction d'effectifs fragilisent les conditions d'emploi. Le processus de réindustrialisation ralentit également : seules 36 nouvelles usines ont ouvert en 2024, bien en deçà des chiffres précédents.

3 jours de carence punitifs et injustes

Les éléments de langage du ministre de la Fonction publique (FP) démontrent sa volonté de s'attaquer aux agent-es du service public (SP) en les accusant de « profiter » du système. Absentéisme plutôt qu'absences, une connotation négative alors qu'il conviendrait de s'attaquer à la pénurie de personnels dans certains métiers notamment celui de professeur-e. Parler d'absentéisme c'est jeter l'opprobre sur les personnels, c'est faire des SP le bouc émissaire de la situation actuelle afin de justifier des mesures d'austérité.

Y-a-t-il plus d'absences dans la FP ? Pourquoi ces absences ? En désignant les fonctionnaires sans distinction de métiers et de conditions de travail, il omet de dire que les arrêts maladie sont à peu près équivalents dans le public et le privé, qu'il y a plus de femmes dans la FP et de salarié-es plus âgé-es et que pour 2/3 des salarié-es du privé les jours de carence sont pris en charge par la prévoyance de l'entreprise.

S'interroger sur les absences c'est aussi s'interroger sur leurs raisons : *burn out*, fatigue, mal être systémique, perte de sens du métier. À cela s'ajoute une médecine de prévention insuffisante voire inexistante dans l'Éducation nationale. Selon le ministre cette mesure, estimée inefficace par la Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques, permettrait d'économiser 1,2 milliard d'euros. Mais à quel prix ?



Fonction publique

Une rencontre décevante

Alors que le ministre de la Fonction publique (FP) a cherché d'abord à afficher une volonté de dialogue social, les mesures annoncées unilatéralement et confirmées lors de la rencontre jeudi 7 novembre avec les organisations syndicales démontrent au contraire un choix de brutalité.

S'il a esquissé un début de recul sur les projets portés par Stanislas Guerini en affirmant abandonner la suppression des catégories, il laisse ouvert les perspectives de développement de la rémunération au mérite, de facilitation du licenciement pour insuffisance professionnelle, de développement de logiques de filières professionnelles en lieu et place des principes généraux de déroulement des carrières. Il ajoutent d'autres mesures provoquant une vive colère chez les personnels. Le point d'indice reste gelé, la garantie individuelle de pouvoir d'achat (Gipa) ne sera pas versée alors que les fonctionnaires connaissent une disette qui les place en grave situation de décrochage de leur rémunération. Celle-ci est l'une des

principales raisons qui explique la crise de l'attractivité des métiers de la FP en particulier des métiers du professorat. Cette pénurie entrave la capacité des services publics à remplir ses missions. Quant au passage d'un à trois jours de carence en cas d'arrêt maladie et la baisse du traitement de 100 à 90 % perçu pendant les trois mois d'arrêt maladie, ces deux mesures démontrent le mépris affiché du gouvernement pour les agent-es.

Suite au courrier que les organisations syndicales de la FP lui ont adressé afin d'exiger une rencontre, le ministre a fini par les recevoir jeudi 7 no-

vembre. Les organisations syndicales en sont sorties avec la ferme intention de mobiliser les personnels, Guillaume Kasbarian persistant dans ses choix politiques qu'il justifie au motif de la contrainte budgétaire. Benoît Teste, secrétaire général de la FSU appelle à la mobilisation : « *il faut construire un mouvement d'ampleur le plus large et le plus fort possible, en prenant le temps de bien préparer les choses* ». Les organisations syndicales vont se réunir rapidement pour acter d'une grève fin novembre ou début décembre.

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Kasbarian soutient Musk

On ne pourra reprocher à Guillaume Kasbarian, ministre « de la Fonction publique, de la simplification et de la transformation de l'action publique de France » de dissimuler ses objectifs et ses proximités idéologiques. Et le ministre, dans un message récent sur les réseaux sociaux, de s'empresser de saluer la désignation par Donald Trump du milliardaire et très controversé Elon Musk, propriétaire de X, dans un ministère dit de l'« efficacité de l'action publique ». Guillaume Kasbarian s'y dit avoir hâte d'échanger sur les « *milleures recettes pour lutter contre la bureaucratie* », et ce bien évidemment, pour un « *meilleur service aux usagers* ».

« Nos services publics »

Un rapport salvateur

Le second rapport sur l'état des services publics réalisé par le collectif « Nos services publics » vient compléter la première édition, parue l'an dernier.

Un premier développement thématique l'enrichit avec quatre nouveaux secteurs étudiés : le travail et l'emploi, le logement, l'eau, et l'enseignement supérieur. Un second complément prolonge l'analyse de besoins sociaux évoluant plus rapidement que les moyens alloués aux services publics en la structurant à l'aune de la crise écologique. Le rapport met ainsi en évidence la contradiction entre cette crise et « l'horizon collectif de progrès social » issu du siècle dernier qui nécessite des moyens se heurtant aux limites planétaires. Les « conflits de besoins » que cela engendre illustrent particulièrement les chapitres consacrés à l'eau et au logement. Le rapport pointe



Les besoins sociaux évoluant plus rapidement que les moyens alloués aux services publics.

le rôle majeur des services publics pour répondre à cette crise, à la fois comme acteurs de la nécessaire bifurcation écologique et également pour contribuer à la recherche d'un consensus hiérarchisant les besoins collectifs, accepté par toute la société. Il met également en lumière la responsabilité des politiques publiques et donc leur nécessaire réorientation.

Ce rapport salvateur permet d'appréhender finement les enjeux auxquels sont confrontés les services publics afin de répondre aux besoins de justice sociale comme climatique. Des enjeux urgents car, comme le rappelle le préambule, « si la dégradation des services publics constitue un terrain fertile pour l'extrême droite, leur amélioration, l'horizon d'universalité et de solidarité

Collectif école publique laïque

Des enquêtes récentes ont révélé des abus dans le financement public des écoles privées sous contrat, qui favorisent la ségrégation sociale. Face à cette situation, des organisations ont publié en janvier 2024 une tribune appelant à faire de l'école publique laïque une priorité et à arrêter le financement public des écoles privées. Des rapports de la Cour des comptes et de l'OCDE confirment des manques de contrôle et indiquent que la France finance les écoles privées davantage que la moyenne européenne, malgré une mixité sociale plus faible. Ces éléments appellent à renforcer l'école publique pour garantir une éducation égalitaire, conformément aux devoirs de l'État.

qu'ils portent, y sont un antidote ». ♦

Arnaud Malaisé

Questions à

Willy Pelletier

co-auteur avec Julie Gervais et Claire Lemerrier de *La haine du fonctionnaire*, éditions Amsterdam, 2024

Quels sont les facteurs d'explication principaux de cette haine du fonctionnaire ?

À l'origine, il y a la détestation des haut-managers d'État à leur endroit. Car gouverne l'État une noblesse nouvelle, issue d'écoles du pouvoir converties en *Business Schools* : la noblesse managériale publique-privée. Sa boussole, elle l'a intégrée dans les écoles de commerce : la rentabilité financière immédiate des services et la caporalisation autoritaire. S'ensuivent des budgets rognés, des personnels en moins. Les modernisations

managériales ne s'arrêtent pas. Parce que dans la noblesse managériale publique-privée, la réussite des carrières exige des va-et-vient permanents entre hauts postes dans le privé et hauts postes publics. Lesquels font obtenir des postes encore plus élevés en grande entreprise, si l'on montre aux recruteurs que l'on a fait fonctionner le service public comme une entreprise.

Cette haine envers les fonctionnaires qui organise la pensée et l'action de la noblesse managériale publique-privée, est ancienne.

Elle structure des réformes qui massacrent les services. Ce qui engendre, en avalanche, deux flots supplémentaires de haines : la haine de certains milieux populaires contre les fonctionnaires, qui ne peuvent plus les aider à cause des restrictions budgétaires et de personnel ; et puis s'ajoute la haine des fonctionnaires pour eux-mêmes, pour ce qu'ils sont obligés ou empêchés d'effectuer, pour la façon dont leurs métiers sont massacrés.

Vous paraît-elle partagée largement dans la société française ?

Lors des pandémies, des ouragans, des marées noires, des inondations, les gens savent qu'ils ont besoin d'aide gratuitement. Et qui ne connaît pas un enseignant qui a boosté son destin ? Qui ne connaît pas une infirmière, une aide-soignante, qui a fait tenir bon dans des moments douloureux ?

Les managers libéraux n'ont pas encore gagné ! Mais ils ne s'arrêteront pas, sauf si collectivement nous les arrêtons. Par l'alliance des syndicalistes et des usagers. ♦

Matthieu Leiritz

Collectivités

100 000 emplois menacés

Dans son dernier rapport publié début octobre, la Cour des comptes, recommande de réduire de 100 000 les effectifs des collectivités locales (soit une perte de plus de 5 % des postes), afin de revenir au niveau d'emploi du début des années 2010. Une économie de 4,1 milliards d'euros/an est ainsi attendue dès 2030.

Les collectivités sont accusées, à tort, de creuser les déficits publics en ayant augmenté leurs dépenses plus que l'inflation. Cette annonce a suscité la réaction des associations d'élus, en particulier de l'Association des maires de France (AMF).

Afin de contraindre les collectivités à réduire leurs dépenses, le gouvernement prévoit, dans le projet de budget 2025 de la nation, de les mettre à contribution à hauteur de 5 Mds €, en particulier en réduisant leurs recettes de TVA et en ge-



Le gouvernement prévoit de mettre à contribution les collectivités.

lant le montant des dotations de l'État.

Les services publics locaux jouent un rôle fondamental dans la vie quotidienne de la population en assurant l'accès à des droits essentiels, en contribuant à la cohésion sociale, et en soutenant l'activité économique. En attaquant ainsi le modèle social solidaire, celui-ci est une nouvelle fois

mis en cause, pour financer les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et aux plus riches. La FSU appelle – à l'opposé de cette politique – à l'amélioration des services publics locaux, indispensables pour garantir l'égalité d'accès aux droits de tous et toutes, à la création de postes statutaires supplémentaires et à la revalorisation des rémunérations. ♦

Christophe Nouhaud

Tour de France pour la santé

Le lundi 11 septembre, plus d'une cinquantaine de collectifs et d'organisations, dont la FSU, ont lancé la nouvelle campagne du « Tour de France pour la Santé » afin de mobiliser pour l'accès aux soins pour toutes et tous, pour l'obtention d'un budget de la Sécurité Sociale pour sortir de la crise sanitaire et répondre aux besoins des populations. La politique sanitaire du gouvernement intensifie la crise du système de santé, comme le montrent les tensions et fermetures de services d'urgence à travers le pays. Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) prévoit des mesures restrictives et un transfert des coûts vers les complémentaires santé, dont les tarifs vont augmenter. Le mardi 22 octobre une délégation du Tour de France pour la Santé a été reçue à l'Assemblée nationale par des député.es du Nouveau Front Populaire.

France travail

Grève intersyndicale le 5 décembre

L'intersyndicale de France Travail (dont La FSU-Emploi) appelle les 54 000 agent-es et salarié-es de l'établissement à faire grève le 5 décembre prochain.

Elle dénonce la suppression de 500 postes prévue dans le projet de loi de finances pour 2025, alors que l'établissement a des missions supplémentaires depuis la loi « Plein emploi » de décembre 2023. La loi prévoit également, à partir du 1^{er} janvier prochain, de porter de 170 à 180, le nombre de demandeurs et demandeuses

d'emploi que chaque conseiller-e doit suivre. La dégradation des conditions de travail des agent-es et de la qualité du service rendu est à craindre. Une enquête publiée en 2023 par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des Statistiques (DARES) au Ministère du travail, concluait déjà à une désorganisation de l'activité des personnels et à un accroissement de la pression subie qui a un impact sur leur santé mentale, mais aussi sur la qualité de l'accompagne-

ment proposé aux demandeurs et demandeuses d'emploi. Le gouvernement a mis en avant un financement « stabilisé » pour France Travail à hauteur de 1,35 Md€, mais l'intersyndicale souligne que cela ne prend pas en compte l'inflation, cette stabilité signifiant une baisse en valeur réelle des moyens alloués à l'établissement. L'intersyndicale demande un plan de titularisation des personnels en situation précaire (il y a 11 % de CDD). Elle s'oppose égale-

ment au recours massif à l'externalisation et à la sous-traitance comme la plate-forme téléphonique dédiée aux entreprises et le nouveau parcours d'accompagnement à la reprise rapide d'emploi. L'intersyndicale exige enfin une revalorisation des rémunérations des personnels, leur pouvoir d'achat ayant diminué notamment du fait de l'inflation, aussi bien pour les personnels de droit public que pour ceux de droit privé. ♦

C.N.

Budget

L'Éducation cible d'austérité

Le débat budgétaire bat encore son plein, mais l'austérité annoncée par le gouvernement et qui sera imposée si besoin à coup de 49.3 avant la fin de l'année civile va avoir des effets désastreux pour l'école.

Le ministère a bien essayé de minimiser l'ampleur de la casse, en s'appuyant sur le nombre de postes d'AESH créé (2 000 équivalents temps plein de contractuel-les). Mais le projet de budget prévoit bien la suppression de plus de 4 000 postes d'enseignant-es, dont pour l'enseignement public, 3 155 dans le premier degré et 180 dans le second degré. La diminution touche aussi les postes de personnels médicaux et sociaux, alors que le gouvernement prétend faire de la santé mentale des jeunes une des causes nationales... Pour justifier cette saignée, il instrumentalise le recul démographique. Il cible cette année fortement le premier degré mais dans le second degré, il s'agit de poursuivre les reculs des années précédentes : entre 2018 et 2023, 8 865 postes ont été pris sur les collèges et les lycées qui prenaient en charge 7 441 élèves de plus.

Dans l'enseignement agricole, la stagnation des moyens ne



Entre 2018 et 2023, 8 865 postes ont été pris sur les collèges et les lycées.

permet pas non plus de revenir sur les suppressions de postes des années précédentes pour assurer la formation des futur-es agriculteurs et agricultrices.

75 % des suppressions d'emploi de l'état

L'enseignement scolaire supportera ainsi 75 % des sup-

pressions d'emplois de l'État, pendant que l'armée et la justice verront leurs effectifs augmenter (stables au ministère de l'Intérieur).

À cela s'ajoute, l'absence de revalorisation malgré plusieurs années d'inflation, la suppression de la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat), le passage à trois jours de carence et la baisse du maintien de rémunération de 10 % en cas de congé maladie (pour tou-tes les agent-es de la Fonction publique). Pourtant le premier et le second degré sont en crise : les conditions de travail sont largement dégradées, la rémunération est insuffisante et les réformes maltraitent les élèves et les enseignant-es.

Alors qu'une autre fiscalité est

Élèves sans affectation

13 800 jeunes étaient encore sans solution d'affectation deux semaines après la rentrée scolaire, selon le ministère, et dans la plupart des académies des collégien-nes et lycéen-nes restent encore actuellement sans solution de scolarité.

Ce sont les élèves les plus fragiles, souvent âgés de moins de 16 ans et issus-es des milieux populaires, qui pâtissent le plus de cette situation génératrice d'angoisse, notamment faute de places dans certaines formations en lycée professionnel, ou en première Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG).

Les dotations ne prenant pas en compte la totalité des effectifs du second degré, certains élèves sont ainsi « poussés » vers l'apprentissage ou l'enseignement privé, avant leur prise en charge par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

La FSU revendique une scolarité obligatoire portée à 18 ans et en exige les moyens, pour toutes et tous.

possible pour dégager des ressources, ce choix est politique. La sortie intempestive de Nicolas Sarkozy est révélatrice : pour la droite, l'extrême droit et les macronistes, l'École n'est pas une priorité, mais un vaste ministère dans lequel il serait possible de piocher des moyens, quitte à revoir rapidement les conditions de recrutement et d'emploi, pour casser les collectifs et développer une offre marchande. ◆

Hervé Moreau

Le SNU contesté

Le Service national universel (SNU), lancé en 2019 pour être étendu à tous les jeunes de 15 à 17 ans d'ici 2026, est de plus en plus contesté, notamment en raison des restrictions budgétaires de 2025. En plus de l'objectif d'embrigadement de la jeunesse, critiqué pour son coût et son efficacité limitée, le SNU fait l'objet de votes au Parlement visant à supprimer son financement. Le ministre de la Jeunesse a exprimé un soutien prudent, reconnaissant la nécessité de repenser le format du SNU, qui pourrait finalement ne concerner que 40 000 jeunes en 2025, loin de l'ambition initiale.

Nouveau directeur BNF

La tête de la Bibliothèque nationale de France (BnF) se voit maintenant entièrement renouvelée. Le 30 octobre, le haut fonctionnaire Philippe Lonné a pris ses fonctions de directeur général du plus grand établissement culturel du pays. Cette nomination vient après celle de l'historien Gilles Pécout, nommé lui à la présidence en avril dernier. Héritière de la bibliothèque des rois de France, la BnF est l'une des institutions les mieux dotées au monde de richesses culturelles de toutes les époques et toutes les régions du globe.

Pass Culture

Le budget 2025 du ministère de la Culture reste stable à 4,45 milliards d'euros. Le Pass Culture, qui offre 300 euros aux jeunes de 18 ans pour des activités culturelles, fera l'objet d'une réforme. Critiqué pour son impact limité sur l'accessibilité culturelle, il sera remanié pour mieux orienter les jeunes vers des expériences culturelles enrichissantes. Ce dispositif, qui représente 210 millions d'euros annuels pour sa part individuelle, est devenu un objet de « reproduction sociale », à l'opposé de la promesse initiale.



© TÉRÈSE / ALA

Programmes

Une logique prescriptive

Publiée fin octobre au Bulletin officiel (BO), la refonte des composantes français et mathématiques des programmes de cycle 1 (école maternelle) et 2 (CP au CE2) de l'école primaire, s'inscrit dans l'accélération du rythme de parution de documents de plus en plus prescriptifs.

Les grands objectifs donnés par la nation après de larges consultations visant à construire des consensus sont aujourd'hui remplacés par un catalogue d'injonctions quant aux objectifs, désormais annuels, et méthodes. L'enfant disparaît pour, dès trois ans, laisser place à l'élève, perçu d'un point de vue strictement cognitif, sans que ne soient envisagées les inégalités, ni sociales, ni de développement. Avec une conception des apprentissages très largement déconnectée du réel et totalement mécaniste, on assiste à une réorientation profonde de l'école maternelle qui devient une



Un catalogue d'injonctions quant aux objectifs et méthodes.

© BOUTRY / ALA

simple préparation à l'école élémentaire, préparant elle-même à l'enseignement secondaire. Sylvie Plane, professeure émérite de sciences du langage et ancienne vice-présidente du Conseil supérieur des programmes, dénonce un apprentissage se faisant à travers des enseignements isolés et fragmentés (avec l'idée que l'on ap-

prendrait du simple au complexe), présupposant « un élève type, capable de mettre en cohérence, seul, des éléments dis-joints ».

Pour elle, ces nouveaux textes risquent de creuser encore la défiance entre un « terrain » chargé de « faire avec » toutes les difficultés sociales et les inégalités, et un ministère de plus en plus hors-sol dans sa prescription. ♦ Valérie Soumaille

AESH

Coupe sombre dans les postes

Alors que les élèves en situation de handicap qui disposent d'une notification ne bénéficient déjà pas encore toutes d'un accompagnement, le gouvernement fait le choix de supprimer ¼ des emplois d'AESH sur le nombre pourtant insuffisant initialement prévu.

Par ailleurs, si la loi du 27 mai 2024 a mis la rémunération des AESH durant la pause méridienne à la charge de l'État en lieu et place des collectivités, une absence de relais entre celles-ci et l'Éducation

nationale pour transférer les contrats des unes à l'autre, pousse de nombreuses collectivités à prendre le salaire des AESH à leur charge, pour ne pas léser les familles concernées.

Dans les cas où le salaire des AESH sur le temps méridien a bien été pris en charge par l'État, certaines académies ont soustrait le temps de présence durant la pause méridienne du temps de présence en classe mettant en difficulté les élèves,

les enseignant-es et méconnaissant l'un des objectifs de la loi du 27 mai, à savoir augmenter le temps de travail des AESH et donc leur rémunération.

Dans un communiqué dénonçant la situation, la FSU rappelle notamment son exigence de création d'un corps de catégorie B pour les AESH, un temps plein par défaut à 24 heures d'accompagnement hebdomadaire et un salaire minimum à 1 850 € par mois. ♦ V. S.

Réforme

Le retour du « Choc des savoirs »

Groupes de niveau au collège, labellisation de manuels, nouveaux programmes, classe « Prépa-Secondaire », épreuve anticipée de mathématiques en Première, la ministre de l'Éducation nationale Anne Genetet a annoncé l'acte II du « Choc des savoirs » voulu par Gabriel Attal.

Selon une enquête du SNES-FSU (1 700 réponses en quelques jours), 26 % seulement des collèges appliquent la réforme à la lettre : c'est donc un camouflet pour le ministère ! La plupart des collèges a cependant mis en place des groupes inter-classes (le plus souvent hétérogènes) avec des alignements de séance en français et en mathématiques. Cela occasionne des emplois du temps infernaux et désorganise les vies scolaires. Les élèves d'une même classe ne seront ainsi pas avec leurs camarades pour l'intégralité des apprentissages.

Pour financer les groupes, certains dispositifs d'aide et certains dédoublements résiduels ont été supprimés, notamment en sciences et technologie, tout comme certaines langues vivantes ou anciennes. Cela occasionne pour les professeur-es des services partagés sur plusieurs établissements voire des



26 % seulement des collèges appliquent la réforme à la lettre.

suppression de postes.

Les programmes de français et de mathématiques des cycles 1 et 2 viennent seulement d'être publiés, et ne sont donc pas applicables cette année scolaire. Ils offrent une vision mécaniste des apprentissages, avec des injonctions concernant les objectifs et les méthodes, déconnectées de la réalité et visant un élève mo-

dèle qui n'existe pas. Concernant le collège, la ministre annonce que l'obtention du diplôme national du brevet devrait devenir obligatoire pour accéder au lycée. Les élèves qui ne l'auront pas obtenu seront exclus du lycée et orientés en classe « Prépa-Secondaire » ou première année de CAP. Le ministère prévoit la création de près de dix classes « Prépa-Secondaire » par département. Alors que les personnels rejettent massivement le « Choc des savoirs », la ministre souhaite poursuivre l'an prochain avec un acte 2. On voit mal comment son application pourrait s'étendre en Quatrième et Troisième avec les suppressions de postes, sauf à continuer de liquider des options et à rémunérer certaines tâches au moyen du Pacte !

Sandrine Charrier

UNSS : la ministre interpellée

Alors que le SNEP-FSU tirait déjà l'alarme concernant la situation de l'UNSS en janvier et face à l'absence de réaction de l'exécutif, le SNEP-FSU, la FNEC FP-FO et nombre d'associations sportives scolaires du second degré ont adressé début novembre une lettre ouverte au Premier ministre à la ministre de l'Éducation nationale et celui des sports. Augmentation de 13,4 % des salaires de trois dirigeant-es, accord avec des transporteurs multipliant le coût des déplacements jusqu'à sept, recours à des cabinets privés (comptabilité, RH...) et à une agence de communication, les raisons de l'interpellation des ministres sont nombreuses. À celles-ci s'ajoute une demande de mettre un terme aux mécénats dont les dons seraient effectués en toute opacité. Les organisations syndicales et associations dénoncent les choix de la direction pour réduire les dépenses. Sa décision d'annulation rencontres sportives (-27 %) va à l'encontre même des statuts de l'UNSS alors que dans le même temps la gestion s'est révélée catastrophique. Suite aux révélations du journal L'Équipe et aux interpellations des syndicats et associations, une enquête administrative sur la politique et le mode de management a été confiée à l'Inspection générale. Les signataires de la lettre ouverte demandent le remplacement rapide de l'équipe de direction.

Le primaire en Université d'automne

L'Université d'Automne de la FSU-SNUipp qui s'est tenue du 18 au 20 octobre à Port Leucate a, une fois encore, affiché complet. Plus de 400 participants et participantes sont venues rencontrer des chercheurs et des chercheuses lors d'ateliers et de conférences, pour échanger autour des questions de métier. Au moment où le ministère annonce un budget austéritaire qui va mettre à mal les conditions de travail des personnels et donc impacter leurs pratiques, il est indispensable de réaffirmer leur importance dans le projet d'une école émancipatrice pour toutes et tous.

TRAVAIL ET SYNDICALISME



L'activité militante au sein des CHSCT

Un rapport d'enquête sur l'activité des militant-es de la FSU au sein des CHSCT. En donnant la parole aux militant-es et à leurs 10 ans d'expérience de CHSCT, il se veut être une ressource face aux enjeux de santé au travail.

À télécharger gratuitement sur le site de l'Institut de recherches de la FSU : <https://institut.fsu.fr/rapport-chsct-2023/>

3€

Gérard Grosse, Élisabeth Labaye, Michelle Olivier (coord.)

SYNDICALISTE : C'EST QUOI CE TRAVAIL ? MILITER À LA FSU

Syndicaliste, c'est quoi ce travail ?

Des militant-es interrogent leur travail pour mieux comprendre ce qui est en jeu dans leurs activités syndicales, ce qu'ils et elles y engagent et ce qu'ils et elles en retirent.

À commander (3,00 €) sur le site de l'Institut de recherches de la FSU : <https://institut.fsu.fr/produit/syndicaliste-cest-quoi-ce-travail-militer-a-la-fsu/>

IR U

SYNDICAT

7€

regards croisés /48

Revue de l'Institut de recherches de la FSU - 8 euros

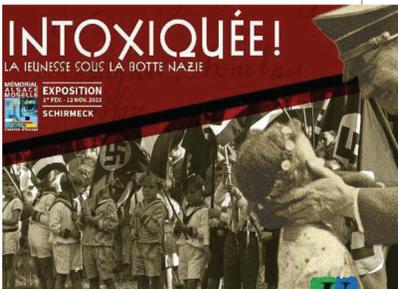
DOSSIER

Prévenir les risques professionnels : travail, santé et syndicalisme

ENTRETIEN

Marie Véron

ART/CULTURE / "INTOXIQUÉE ! LA JEUNESSE SOUS LA BOTTE NAZIE"



Prévenir les risques professionnels : travail, santé et syndicalisme

Regards croisés, décembre 2023

À commander (7,00 €) sur le site de l'Institut de recherches de la FSU : <https://institut.fsu.fr/produit/regards-croises-n48-2/>

Université : ça va mal



Dossier réalisé par:
Matthieu Leiritz, Arnaud Malaisé, Hervé Moreau,
Marie-Rose Rodrigues-Martins, Alain Senée,
Valérie Soumaille

Parent pauvre de l'Éducation, l'Université peine à accueillir
des étudiant-es de plus en plus précarisé-es.

L'université française va mal. Elle est confrontée à une hausse continue du nombre d'étudiant-es sans que ses moyens attribués par l'État soient abondés pour prendre en compte cette évolution. Bien que son sous-financement chronique soit admis par toutes et tous, les différents gouvernements n'y ont pas apporté de réponses mais ont accumulé une somme de réformes sous-tendues par la « *volonté d'imposer des universités dites d'excellence* » comme l'explique la sociologue Corine Eyraud (lire

page 23). Ces différentes réformes, enrobées dans une quête de l'autonomie, l'ont profondément remodelée. Les personnels voient ainsi leurs cadres statutaires exploser tout comme leurs places dans les instances de décisions se marginaliser. Recours exponentiel aux contractuel-les et aux vacataires, gel des recrutements de titulaires, individualisation des rémunérations, surcharge de travail... le tableau est très noir (lire page 20). Ce n'est guère mieux du côté des étudiant-es dont les conditions d'études se détériorent au vu du

sous-financement de l'université et dont les conditions de vie se dégradent fortement sous le poids de l'inflation, de bourses insuffisantes en nombre comme en montant, de la crise du logement... Les syndicats étudiants brossent chaque année un panorama encore plus sombre de ces conditions de vie et d'étude (lire page 18). La place de la recherche à l'université n'est pas plus enviable avec la prédominance des appels à projets induisant concurrence effrénée, inégalités, financements précaires... (lire page 21), la sociologue Carine Eyraud évoquant même « *un phénomène de vampirisation des ressources préexistantes* ». La nomination de Patrick Hertzfel au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche augure de la volonté d'amplifier les réformes néolibérales contre l'université. Conservateur et chantre de l'autonomie, il avait ainsi œuvré à la mise en place de la loi LRU comme conseiller du Premier ministre puis comme numéro 2 de Valérie Pécresse, alors ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, avant de réserver sa première sortie de ministre au congrès d'un syndicat étudiant de droite extrême. Un profil aux antipodes des besoins de l'université et de la recherche. La FSU se bat au contraire pour une université démocratique et accessible à toutes et tous, sans barrière de sélection dans la filière choisie. Cela nécessite un abondement massif de moyens, tant humains que matériels, et une profonde réforme pour redonner à l'enseignement supérieur sa visée émancipatrice.

Étudiant-es paupérisé-es



En cette rentrée 2024, les loyers du CROUS connaissent une augmentation de 3,5 %.

L'université, parent pauvre de l'éducation en France : une image qui revient souvent dans les débats mais, loin d'un cliché journalistique paresseux, une image qui reflète de plus en plus une réalité inacceptable, qu'il s'agisse de la paupérisation du monde étudiant ou de la précarisation du personnel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Que dire de la situation du monde étudiant ? Les nombreuses enquêtes journalistiques rejoignent ici celles menées par les syndicats étudiants, Fage, Union étudiante ou Unef, sur la paupérisation continue des étudiant-es. Le coût de la rentrée ne cesse d'augmenter pour atteindre en septembre 2024, 3 157,01 € pour un-e étudiant-e non boursier-e, selon le baromètre annuel publié en septembre par la Fage, soit une hausse de 85,69 € par rapport à l'an dernier (+3,79 %), avec de fortes inégalités entre les différents territoires : 4 394,75 € pour un-e étudiant-e d'ou-

tre-mer. Cette année, l'augmentation de la CVC (contribution à la vie étudiante et de campus) qui passe de 90 € à sa création en 2018 à 103 € pour la rentrée 2024, et le dégel des frais d'inscription renforcent le coût des études supérieures et pèsent lourd dans le budget des plus précaires, particulièrement des étudiant-es étranger-es. Tout ceci, avec la hausse des frais d'inscription, mais aussi des frais obligatoires (achats de livres, de logiciels...) explique que près de 20 % des étudiant-es ne mangeraient pas à leur faim, en France, en 2024... En 2024, le coût du logement constitue la première dépense du budget mensuel d'un-e étudiant-e français-e. Il atteint en moyenne 560,31 € dans le parc privé locatif – soit 1,08 % de plus qu'en 2023 –, les loyers du CROUS connaissent, eux, une augmentation de 3,5 %. Outre la revalorisation des APL (aides personnalisées au logement), ou la

Étudiant·es étranger·es

Selon une étude publiée en mars 2024 par l'Observatoire national de la vie étudiante, la situation des étudiant·es étranger·es – environ 350 000 – est encore plus précaire que celles de leurs camarades français·es.

40 % (contre 16 %) éprouvent des difficultés financières telles qu'il leur a été impossible de faire face à leurs besoins.

Les étudiant·es étranger·es sont aussi plus nombreux et nombreuses à se déclarer en état de détresse psychologique (42 % contre 25 % des Français·es).

Les raisons en sont nombreuses dont la hausse, dans certaines universités des frais d'inscriptions spécifiques aux étranger·es, l'angoisse du renouvellement des visas, ou encore l'absence de familles locales pour les aider financièrement ou les héberger.

généralisation des repas Crous à un euro, la mise en place d'une allocation étudiante universelle pourrait permettre au plus grand nombre de mener des études supérieures sans par ailleurs s'épuiser dans des emplois peu rémunérés et générateurs d'inégalités supplémentaires entre étudiant·es, en fonction de leurs origines sociales. Ou sans contracter, lorsque la famille ne peut aider, un emprunt étudiant dont on voit le poids écrasant dans le cas des États-Unis.

Comment expliquer cette paupérisation ? D'abord l'insuffisance des moyens budgétaires dégagés, des présidences d'université théoriquement autonomes prises à la gorge par une inflation qui touche des domaines vitaux comme l'énergie, un désintérêt idéologique, une indifférence des gouvernements libéraux pour une université accueillant le plus grand nombre, au profit de filières sélectives et souvent privées, un système de bourses étudiantes très insuffisant... Un contexte qui dissuade bien des jeunes, issus des classes populaires, à se lancer dans des études supérieures. 💧

L'Université en quelques chiffres

Plus de femmes

Quand les étudiant·es poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur, les femmes privilégient l'université pour 54 % d'entre elles, ce qui n'est le cas que de 43 % des hommes. Ces derniers privilégient les filières courtes (47 %) et sont également surreprésentés dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (9 % contre 6 % des femmes)

Une dépense en baisse

La dépense annuelle moyenne pour un·e étudiant·e à l'université est de 11 190 euros en 2022 alors qu'elle s'élève à 17 260 euros en CPGE et 15 630 dans les sections de technicien·nes supérieur·es (STS). En euros constants, cette dépense diminue depuis 2013 après avoir constamment augmenté depuis 1990.

La part du financement de l'État dans cette dépense est également en diminution (de 71 % à 60 %) alors que celles des entreprises (de

8 % à 18 %) et des ménages (de 9 % à 11 %) bondit depuis 2010.

Près de 100 000 enseignant·es

92 700 enseignant·es sont en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) et exercent leurs fonctions essentiellement dans les universités (92 %). 59 % appartiennent au corps des enseignant·es-chercheurs et chercheuses, 27 % sont des enseignant·es contractuel·les et 14 % des enseignant·es du second degré.

Plus de 100 000 personnels non enseignants

107 500 personnels, dont 45 % sont contractuel·les, assurent dans l'enseignement supérieur public des fonctions de personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et sociaux et de santé (BIATSS). 💧

Source : L'État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France 2024



Frénésie de réformes dans une quête d'autonomie

L'harmonisation européenne de l'université, actée par le processus de Bologne puis la stratégie de Lisbonne à la fin des années 1990, a été appliquée « tardivement » en France. Les différents gouvernements avaient en mémoire la longue mobilisation victorieuse contre la réforme Devaquet de 1986 voulant imposer une sélection à l'entrée de l'université. Ce n'est qu'en 2007 que Valérie Pécresse a initié la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) leur accordant une totale autonomie budgétaire et de gestion des personnels, tout cela dans le cadre d'une sous-dotation financière chronique par l'État, et une profonde réforme de leur gouvernance en écartant les personnels et les usager-es des décisions. Cette réforme, guidée par la volonté toute néolibérale d'autonomie à tout prix, a profondément bouleversé l'université française dans son fonctionnement en détruisant l'équilibre des pouvoirs en son sein et en instaurant une concurrence généralisée à la fois entre les établissements mais entre leurs composantes et plus généralement entre les individus, personnels ou étudiant-es. Avec la loi Fioraso de 2013, elle a également remodelé le paysage universitaire en obligeant au regroupement. Enfin, ces réformes ont eu de lourdes conséquences pour les statuts des personnels en dégradant les conditions de travail tout en aggravant la précarité avec un recours accru aux personnels contractuels. En 2018, Parcoursup a instauré la sélection à l'entrée de l'université en lieu et place d'abonder les crédits pour permettre à toutes et tous les étudiant-es de s'inscrire dans les filières de leurs vœux. Quel avenir pour l'acte II de l'autonomie des universités lancé au printemps dernier par le précédent gouvernement ?

Le recours aux vacataires



Les établissements gèlent des postes, accroissant le recours aux contractuel-les et aux vacataires.

Contractualisation, mérite, gestion locale hors paritarisme des carrières, disparition de la qualification des maître-sses de conférence, approche par compétences, postes gelés, les points d'expérimentation de l'acte II de l'autonomie des universités s'étendent, les attaques contre les personnels s'amplifient.

Or le maintien des statuts actuels reste la garantie de pouvoir accomplir les missions d'enseignement et de recherche dans un service public d'enseignement supérieur et de recherche de qualité.

Dans la prolongation de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), l'État a décidé de ne pas augmenter les subventions pour charge de service public en fonction de la masse salariale et des effectifs d'étudiant-es en augmentation constante. Ainsi les établissements gèlent des postes, accroissant le recours aux contractuel-les et aux vacataires. Dans un rapport publié en avril, l'association « Nos services publics » pointait une explosion du recours aux vacataires, leur nombre ayant augmenté de 30 % en 7 ans atteignant aujourd'hui les deux tiers des personnels enseignants aujourd'hui.

Par ailleurs les établissements décident seuls des primes individuelles attribuées et ont la main mise sur le recrutement pour les chaires de professeur-es junior-es. Enfin le chantage à la fermeture de formations a pour conséquence un nombre d'enseignements en plus qui sont effectués par les personnels, augmentant leur charge de travail et rognant sur leurs heures dévolues à la recherche supposées représenter la moitié de leur temps de travail. Pour assurer des conditions de travail et d'étude acceptables dans tous les établissements publics, le SNESUP-FSU estime nécessaire la création immédiate de 12 000 postes de titulaires toutes catégories confondues (BIATSS, EC, E, C) et de 6 000 postes par an jusqu'en 2035, ce qui représente un effort de 6,7 milliards d'euros. La situation des 107 500 Biats, personnels non enseignants du supérieur (bibliothécaires, ingénieur-es, personnels administratifs, technicien-nes, personnels sociaux et de santé) dont 45 % sont des contractuel-les (37,5 % en 2019) déjà tendue risque de s'aggraver. « Une soixantaine d'universités en déficit risque de passer sous tutelle. Ce qui

Conseil national des Universités

Pièce maîtresse du statut des enseignant-e-s-chercheur-e-s (EC) face aux pouvoirs locaux et leurs arbitrages, le Conseil national des Universités (CNU) est l'instance nationale décisionnaire, composée majoritairement d'élu-es, est la cible régulière d'attaques visant à sa dénaturation ou sa disparition. Le CNU est un lieu essentiel de régulation de la communauté universitaire. La prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier, que ce soit en termes de missions ou de spécificités d'établissements, justifie pleinement son cadre national pour la défense des missions de service public, pour le développement des disciplines et des approches interdisciplinaires, pour l'égalité de traitement des EC entre établissements à travers la gestion nationale de leurs carrières (attribution de congés pour recherche, promotions), pour l'affirmation du lien enseignement et recherche, pour la défense des statuts et des libertés académiques.

annonce des mesures drastiques pour un retour à l'équilibre », explique Julie Robert, cosecrétaire générale du SNASUB-FSU. « Suppression de postes, non reconduction de contractuel-les, cela déstabilisera les établissements qui devront quand même accueillir étudiant-es. » Alors que leurs salaires restent faibles au regard des autres personnels de la Fonction publique notamment concernant les indemnités, les Biats font face à de nouvelles tâches (dont celle de former le nombre de contractuel-les toujours en renouvellement et d'une adaptation constante à chaque nouvelle réforme).

Au contraire des politiques menées depuis la LRU, la FSU conçoit un enseignement supérieur ouvert à toutes et tous, émancipateur et pouvant accueillir l'ensemble des étudiant-es dans la formation de leur choix, sans mise en concurrence et dans le respect des instances de régulation nationale et de la démocratie interne. Cela exige des moyens humains et financiers à la hauteur des besoins. 💧

La recherche à la peine

La recherche universitaire, notamment la recherche fondamentale, est confrontée à deux grands problèmes : le manque de moyens accordés à l'Université en général et les modalités managériales d'attribution des budgets.

Les dépenses en recherche et développement (R&D) sont pour l'essentiel réalisées par les entreprises, à 67,7 % en 2021. Il s'agit d'une recherche typiquement guidée par l'intérêt économique, par la rentabilité, et donc avec des visées de court terme.

Les 32,3 % restants constituent la dépense publique en R&D et dans cet ensemble les établissements d'enseignement supérieur et les Centres hospitaliers universitaires représentent 42 % (source : *L'état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France*, édition 2024). Le sous financement de l'Université provoque donc une attrition des moyens en recherche notamment fondamentale pourtant essentielle à la progression des savoirs. Une révision du crédit d'impôt recherche, en réorientant les financements, permettrait d'en renforcer les moyens.

Parallèlement, au-delà du manque global de moyens, ce sont aussi, à travers les modalités de financement, les principes de la recherche

fondamental qui sont attaqués. La recherche fondamentale suppose en effet une inscription des travaux dans un temps long, sans objectif d'un retour sur l'investissement. La démarche de recherche fondamentale ne peut pas être encadrée ou subordonnée par une forme quelconque de programmation, ou pilotée par une recherche de rentabilité. Or, les enseignant-es chercheurs, les chercheurs et chercheuses, les ingénieur-es de recherche ou même les doctorant-es sont de plus en plus dépendant-es d'une logique de projet ou de financements privés.

Parallèlement à l'incertitude économique, qui introduit une forme de précarité dans l'activité dans la recherche publique, le financement sur projet pour des ressources parfois externes entraîne un risque de contrôle social et de dépendance économique qui joue sur les thématiques de recherche. À l'inverse, ce sont bien les questionnements propres des scientifiques, en toute indépendance et liberté, qui peuvent et doivent guider la recherche fondamentale. Le champ de la recherche universitaire est ainsi aujourd'hui de plus en plus dépendant de financements issus d'appels à projet ou de contrat avec des entreprises. La part des financements stables et garantis a régressé. 💧

Le champ de la recherche universitaire est ainsi aujourd'hui de plus en plus dépendant de financements issus d'appels à projet ou de contrat avec des entreprises.



Scandinavie : autonomie et seconde chance



Au Danemark, le « Statens Uddannelsesstotte » (SU), instauré en 1970, attribue des aides est indépendante des revenus parentaux.

© REUTERS / ANSA

Le système universitaire nordique est unifié, avec des établissements ayant presque tous un statut équivalent, et repose sur des principes d'autonomie et de seconde chance.

Les étudiant-es sont considérés-es comme des adultes financièrement autonomes de leurs parents, ce qui leur donne accès à des aides publiques, qui ont également la possibilité de construire leur propre parcours éducatif, les études pouvant être poursuivies tout au long de la vie. Les aides financières sont individualisées et ne tiennent pas compte de la situation familiale ou de l'âge. Ce modèle nordique, réputé pour son efficacité, favorise la démocratisation scolaire et bénéficie d'un haut niveau de confiance. En outre, les écarts de salaires étant plus faibles dans ces pays, l'avantage financier d'un diplôme est réduit,

ce qui diminue la compétition pour les formations les plus prisées.

Au Danemark, le « Statens Uddannelsesstotte » (SU), instauré en 1970, est un pilier du soutien à l'éducation. Ce dispositif comprend 72 « bons

mensuels » pour la durée de vie, comprenant une allocation (environ les deux tiers) et la possibilité de souscrire un prêt à faible taux d'intérêt, remboursable sous 7 à 15 ans. Comme l'explique Eva Lykkegard, professeure à l'université d'Odense, « les études sont perçues comme une forme d'emploi et donc rémunérées ». Ce type de soutien est commun à tous les pays nordiques depuis une cinquantaine d'années, et l'attribution des aides est indépendante des revenus parentaux, les jeunes étant considéré-es comme des adultes dès la fin du lycée.

En Suède, la loi garantit un droit à la formation tout au long de la vie, permettant à deux tiers des adultes de se former chaque année. De nombreuses passerelles facilitent le rattrapage d'une scolarité secondaire inachevée. Les Suédois-es disposent d'un quota de 240 semaines de formation à utiliser jusqu'à 56 ans (ou bientôt 60, selon un projet de loi). En 2018, la Suède comptait 128 000 étudiant-es de plus de 40 ans, un chiffre en hausse de 20 % en cinq ans. Ces formations, organisées par 150 écoles populaires – *folkhögskolor* – et financées à 70 % par l'État, sont gratuites et s'adaptent à une grande variété de métiers. Les employeur-es proposent des formations sous forme de conférences, ateliers ou séminaires durant les heures de travail et en assurent le financement. ♦

Libertés académiques

En démocratie, le personnel universitaire jouit des « libertés académiques », c'est à dire de la liberté dans les domaines de la recherche et de l'enseignement, ainsi que dans son expression publique, en toute indépendance vis à vis des pouvoirs politiques ou économiques. Ces libertés sont aujourd'hui de plus en plus menacées, par les pressions des milieux économiques mais aussi par les autorités politiques. Après la lutte contre « l'islamo gauchisme » est venue celle contre le « wokisme » c'est à dire contre les recherches visant à identifier les discriminations fondées sur le genre, l'apparence physique ou l'identité sexuelle. Depuis les massacres du 7 octobre, les attaques se multiplient contre les initiatives de soutien à la Palestine, mettant en péril ces libertés. Après les suspensions de subventions à Sciences Po Paris, la présidente du conseil régional d'Île-de-France, Valérie Pécresse entend ainsi subordonner à l'avenir les financements régionaux non obligatoires à la signature par les établissements du supérieur à une « charte d'engagement républicain ». À quand le contrôle des contenus d'enseignement par un parti politique ?

Corine Eyraud : « Le nouveau modèle “d’universités d’excellence” rompt avec la visée émancipatrice. » »

Corine Eyraud est enseignante-chercheuse en sociologie à Aix-Marseille Université et membre du Laboratoire d’économie et de sociologie du travail (LEST) d’Aix-en-Provence

Comment l’État a-t-il répondu à l’augmentation du nombre d’étudiant-es à l’université ?

Depuis 2010, le budget global de l’université stagne tandis qu’elle compte environ 200 000 étudiants supplémentaires, aggravant son sous-financement chronique, pourtant connu et ancien. En 2007, l’État lui avait ainsi accordé un milliard supplémentaire par an sur cinq années mais n’a pas tenu cet engagement. Cette hausse d’étudiants était toutefois prévisible au vu du baby-boom des années 2000, de la volonté politique découlant des objectifs de Lisbonne et du choix des jeunes et de leurs familles de prolonger leur scolarité face aux transformations du marché du travail. Pourtant, la réponse de l’État s’est limitée à réguler les entrées à l’université avec la mise en place de Parcoursup et l’instauration d’une sélection.

Dans le même temps, comment l’université a-t-elle été remodelée ?

Une autre dimension des réformes menées depuis la LRU de 2007 tient à la volonté d’imposer des « universités d’excellence ». Cela passe par une modification des modalités de financement avec le développement des appels à projet au détriment d’un financement pérenne, certes insuffisant mais établi en fonction de besoins objectifs. Cette recherche de « l’excellence », symbolisée par le classement de Shangai, conduit à une mise en concurrence des universités et à une concentration des ressources sur certaines au détriment des autres. Les inégalités se creusent également en leur sein avec la création de parcours « d’excellence » comme les doubles licences. En monopolisant les enseignants statu-

taires pour un petit nombre d’étudiants sélectionnés, ces dernières accroissent également le recours à des contractuels dans les licences classiques. Enfin s’ajoute un affaiblissement de la démocratie interne, éloignant des décisions, à tous les niveaux, les représentants des étudiants et des personnels, notamment administratifs, au profit de personnalités extérieures, encore plus avec le nouveau statut d’établissement public expérimental.

Ce nouveau modèle d’université porté par « l’économie de la connaissance » rompt avec le modèle précédent porté par une visée émancipatrice. Un modèle qui n’avait pas bénéficié des moyens nécessaires à une véritable démocratisation au-delà de la massification.

Quelles conséquences sur la recherche ?

Encore plus que la formation, la recherche se trouve financée par des appels à projet qui, non seulement, consomment un temps de travail important pour y répondre, mais conduisent également à y réaffecter une partie des ressources internes. Par exemple, une bibliothécaire de laboratoire passe désormais beaucoup de temps à bâtir des indicateurs bibliométriques, nécessaires à l’évaluation des projets obtenus, au détriment de son travail de veille documentaire. Ce mode de financement génère ainsi un phénomène de « vampirisation » des ressources préexistantes. La logique concurrentielle engendrée pousse également au développement du marketing au sein de chaque université pour y attirer étudiants comme personnels. L’attribution de financements limités dans le temps oblige à un recours accru à la contractua-

« Le mode de financement par appel à projets génère une logique concurrentielle, inégalités, recours accru à la contractualisation et phénomène de « vampirisation » des ressources préexistantes. »



lisation des personnels. Il renforce également les inégalités de genre, les hommes postulant davantage, comme de disciplines, les sciences expérimentales étant favorisées au détriment des sciences sociales ou des lettres, et accroît les rapports d’allégeance entre les personnels, notamment dans le recrutement de doctorants. Sans compter « l’effet Mathieu », les laboratoires possédant déjà beaucoup de ressources en reçoivent encore davantage des appels à projet...

Comment remédier à cette multi-crise actuelle ?

Mettre la jeunesse au cœur des priorités politiques est une nécessité pour améliorer ses conditions d’études et de vie. Directement du côté des jeunes, en leur accordant un revenu universel, comme du côté de l’université, en augmentant considérablement son budget et en ne laissant qu’une part congrue au financement par projets. C’est loin d’être irréaliste, l’inefficace crédit impôt recherche équivaut à la moitié du budget actuel des universités, largement de quoi les financer à juste hauteur. Enfin, la hiérarchisation actuelle de l’enseignement supérieur favorisant les grandes écoles pourrait être abandonnée. ♦

Bien commun

La gestion de l'eau

Bien commun, l'eau doit être contrôlée, traitée, recyclée et transportée vers le consommateur. Toute une gestion dont les collectivités s'emparent peu à peu.

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général » dit la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Aujourd'hui, sauf exception, il suffit d'ouvrir le robinet pour avoir accès à une eau potable. Mais comment est géré le système qui amène l'eau jusqu'à ce robinet ?

Jusqu'aux années 1990, le modèle dominant était la gestion d'eau par délégation à des compagnies privées, Véolia (ex-Compagnie Générale des Eaux), Suez (ex-Lyonnaise des eaux) et la Société d'aménagement urbain et rural (SAUR). À la suite de scandales, un retour à la gestion publique s'est

amorcé, à commencer par les grandes agglomérations, Paris, Lyon,... La gestion mixte (publique, privée et hybride) se fait à partir des 32 900 captages d'eau potable du territoire national, dont 68 % proviennent des eaux souterraines. Après pompage et contrôle de qualité, l'eau est traitée, stockée, puis distribuée via un réseau de 900 000 km de canalisations.

Enjeu environnemental

Les eaux usées sont dépolluées en stations d'épuration avant de retourner dans le cycle naturel. Les sécheresses de 2022-2023 ont accru les coûts, et les besoins en stockage augmentent. Face aux impacts climatiques, avec une recharge des nappes prévue en baisse de 10 à 15 % d'ici 2070, les services d'eau adoptent une gestion prudente, incluant des protections, des traitements rigoureux et la préservation des écosystèmes.

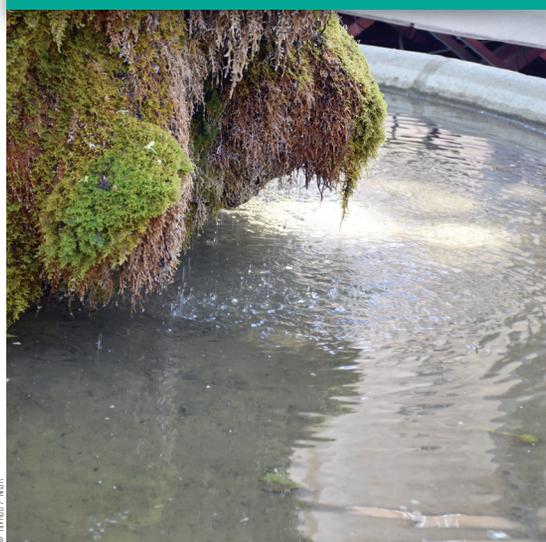


En raison de fuites, environ 20 % de l'eau potable produite en France est perdue chaque année, soit près d'un milliard de m³. Ces pertes, équivalentes à la consommation annuelle de 18 millions de personnes, sont majoritairement causées par le vieillissement des infrastructures, dont une grande partie date des années 1970 et approche de leur limite de durabilité (50 à 80 ans). L'usure des

jointes et la corrosion des tuyaux accentuent ces pertes, tout comme les mouvements de sols dans certaines régions. Les performances de réseau varient fortement selon les territoires : l'ouest de la France et la région Île-de-France affichent un rendement supérieur à 80 %, tandis que dans le sud-est et en Outre-mer, des rendements inférieurs à 70 %, voire à 60 % en Guadeloupe, révèlent de plus graves pertes. La rénovation des canalisations représente un coût élevé pour les collectivités avec un coût estimé à 2,7 milliards d'euros par an, selon l'Union des industries de l'eau. Avec un taux de renouvellement annuel inférieur à 1 %, il faudrait plus d'un siècle pour rénover l'ensemble du réseau. « Ce qui est primordial, ce n'est forcément de faire plus, c'est de faire mieux » estime Eddy Renaud, ingénieur en eau potable à l'Institut de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) défendant l'idée qu'il ne faut renouveler que quand c'est nécessaire.

Quand on parle de « pertes

Inquiétude pour les nappes phréatiques



En septembre 2023, près de deux tiers des nappes phréatiques étaient sous les moyennes saisonnières, privant d'eau potable 189 communes, soit 40 000 personnes, principalement dans le bassin méditerranéen, le couloir rhodanien, et quelques cas en Bretagne. En juillet 2023, la maire de Cessenon-sur-Orb (Hérault) a distribué des bouteilles d'eau potable à 300 habitants privés d'eau, les maisons en hauteur n'étant plus alimentées. Les habitants se rendaient à la fontaine, qui coulait encore, pour constituer des réserves. Face au faible débit de la source voisine et au niveau bas du fleuve, des rotations de camions-citernes ont été organisées en urgence jusqu'aux prochaines fortes pluies.



Au XIX^e siècle, l'importance de l'eau était soulignée par les monuments la desservant. Ici le palais Longchamps de Marseille.

d'eau potable », cela signifie surtout beaucoup de gâchis car cette eau a été traitée, mise dans le réseau et donc a consommé beaucoup d'énergie. Pour Marryllis Macé du Centre d'information sur l'eau « *On a fait des dépenses pour ça, donc c'est gâché. Et puis quand on est en période de sécheresse et que toute cette eau est prise dans les ressources et notamment dans les rivières et qu'elle n'arrive pas aux consommateurs, pendant ce temps-là, elle manque au milieu naturel, qui lui s'est réchauffé* ».

Enjeu politique

Depuis la loi NOTRe de 2015, la gestion de l'eau et de l'assainissement a été transférée aux intercommunalités pour améliorer l'efficacité et répondre à la demande croissante. En mars, Intercommunalités de France a publié une cartographie montrant que 198 services d'eau affichent un rendement inférieur à 50 %, principalement dans de petites communes isolées en zones mon-

tagneuses. Insistant sur la nécessité d'une solidarité territoriale, l'association plaide pour maintenir le transfert obligatoire de ces compétences aux intercommunalités d'ici 2026. En 2024, 607 intercommunalités, couvrant plus de 80 % de la population, gèrent déjà l'eau potable.

5 667 communes exercent encore la responsabilité de l'eau de manière isolée. Or, parmi elles, nombre d'élus de villages et de petites villes freinent de tout leur poids, s'accrochant à « leur » ressource, même s'ils ne disposent pas des moyens nécessaires pour la gérer au mieux. Symbole très fort de la vie rurale, l'eau est gérée par les maires depuis près de deux siècles. Totalement inattendu, les sénateurs ont voté, jeudi 17 octobre, une proposition de loi revenant sur l'obligation pour les maires de transférer la « compétence eau » aux intercommunalités, en accord avec le gouvernement de Michel Barnier. Les élu-es des intercommunalités sont en colère. Et encore, le pire a été évité. Les sénateurs avaient envisagé

Comment démocratiser la gestion de l'eau

Confronté au réchauffement climatique, à la raréfaction de l'eau dans certaines régions, aux pollutions de plus en plus nombreuses des rivières et des nappes phréatiques, le système de gestion de l'eau en France s'avère déficient. Lorsque l'eau abonde, les comités de bassin où se retrouvent élu.es, utilisateurs et utilisatrices, fonctionnaires, agriculteurs et agricultrices, industriels et associations parviennent à gérer, avec les communes, la répartition, la qualité et le coût raisonnable de l'eau, l'entretien et la modernisation des réseaux. Face à la pression des multinationales qui interviennent à tout niveau, aussi bien pour le productivisme agricole que pour la rentabilité du système, la démocratie fait défaut.

Comme nous le disait l'américaine Elinor Ostrom, décédée en 2012 (*Pour* n° 154 - septembre 2011), l'eau est un bien commun qui, doit être géré en commun. Ses travaux lui ont valu le Prix Nobel d'économie. De Lyon à Cherbourg, de Rennes à Grenoble en passant par la capitale, de nombreuses villes ont « municipalisé » leur société des eaux. Les délégations de service public n'ont pas été reconduites, les régies ont été préférées aux Sociétés d'économie mixte, entreprises de droit privé où les villes sont majoritaires mais où interviennent les majors de l'eau. Le mouvement va en s'amplifiant, mais il est plus difficile pour les communes moyennes ou petites qui n'ont que peu de pouvoir d'investissement. La question se pose donc d'aider à ce financement, mais en Europe comme en France, les « Plans verts » piétinent et tendent à se réduire comme peau de chagrin.

L'association directe des citoyen.nes aux instances de gestion est une autre tendance, timide celle-là, qui a le vent en poupe. Cela peut se faire comme à Lyon par des sièges réservés qui leur sont réservés dans les instances dirigeantes des régies. Cela peut se faire, comme en Haute-Garonne, là où les Pyrénées voisines que l'on pensait éternellement garantes d'une eau coulant en abondance ne parviennent plus à s'opposer à la sécheresse. Les spécialistes estiment que la haute chaîne de montagne sera de moitié moins généreuse en 2050 qu'au début du siècle. Dans ce département, un jury de citoyens et citoyennes a été tiré au sort pour élaborer un plan pour le futur. Cent trente recommandations en sont sorties qui ont été mises à l'étude. Le Comité national de l'eau (CNE), instance créée en 1964 pour réfléchir et proposer des solutions à la raréfaction et aux pollutions, pourraient également se décentraliser et ouvrir plus largement ses débats.

un temps la possibilité de revenir sur les transferts déjà effectués, avant d'y renoncer. Supprimé en 2005, le Fonds national de développement des adductions d'eau était un de ces « systèmes qui font aller de l'argent des villes vers les campagnes », comme le rappelle Eddy Renaud de l'Inrae : « *la redevance était perçue sur l'ensemble des usagers de l'eau, y compris les villes. Mais les seuls*

qui pouvaient se servir de cet argent-là, c'était dans les campagnes. Tout l'argent, toutes les subventions étaient données pour alimenter en eau les campagnes ».

Quel que soit le système choisi, le dérèglement climatique amènera, de toutes manières, tous les acteurs et les actrices à être plus sobres en eau. on des richesses. ♦

Alain Séné

Une hussarde de la République

Le réalisateur Éric Besnard est porté par le désir de conter la vie des « héros anonymes », ceux que l'histoire n'a pas retenus et qui, pourtant, ont beaucoup apporté à la société, « *Les livres d'histoire étant écrits par les vainqueurs...* » regrette-t-il. Après *Délicieux*, qui retraçait l'aventure du premier restaurant gastronomique en France, il s'attaque avec *Louise Violet*, à une Hussarde de la République. Une institutrice au passé sombre a pour mission d'implanter en 1889 l'école de la République, laïque, gratuite et obligatoire dans un village de Haute-Loire. Alexandra Lamy incarne magnifiquement cette intellectuelle militante à une époque où les femmes avaient à peine le droit de penser. Sortant du baignoire, elle est autorisée à enseigner mais contrainte de le faire dans une petite commune où l'étrangère, et les étrangers en général, ont du mal à se faire respecter et où l'envie d'apprendre n'a pas encore fait son entrée. Déterminée, elle va tenter de faire ses preuves auprès des paysans et du maire du village (Grégory Gadebois). « *C'est quand les enfants rentrent en classe qu'elle sourit, c'est là qu'elle s'illumine, parce qu'il ne lui reste que ça* » dit l'actrice de son rôle.

Le film montre autant les motivations des autochtones que celles de l'enseignante, et le conflit entre deux cultures, notamment au niveau de la langue, puisque l'école impose d'abandonner l'Occitan en pratique au village. Tout cela dans un décor naturel beau et rude, le réalisateur ayant décidé de ne pas travailler en studio. Actuellement sur les écrans.



Accessibilité au musée du Quai Branly

Du 26 novembre au 5 décembre, le musée du quai Branly renouvelle sa semaine de l'accessibilité au musée avec des ateliers, des visites guidées et contées, des commentaires d'œuvres. Des dispositifs innovants d'aide à la visite seront mis en œuvre, notamment en terme d'accueil des publics atteints des troubles du spectre autistique (TSA). De nouveaux sacs à dos vibrants seront mis à disposition des publics sourds malentendants. L'initiative avait accueilli 36 000 personnes en 2022.



Les grands magasins à Paris

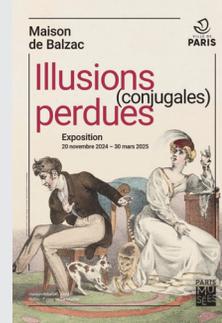
Zola ne s'y est pas trompé en écrivant *Au Bonheur des Dames* : les grands magasins, nés sous le Second Empire, inauguraient une nouvelle ère aux aspects multiples, la consommation, les arts graphiques, la mode parisienne, les grands ensembles architecturaux au cœur de villes en pleine croissance. Une exposition est consacrée à ces temples du shopping, de la France au monde entier. *La Saga des grands magasins, de 1850 à nos jours* est organisée à la Cité de l'architecture et du patrimoine en collaboration avec le musée des Arts décoratifs. Du 6 novembre au 6 avril 2025.



La lumière à la fondation EDF

La fondation EDF (rue Récamier à Paris) multiplie les expositions pertinentes sur l'art contemporain. Après la fabuleuse *Demain est annulé*, l'exposition *Dans(e) la lumière* propose, jusqu'au 31 janvier, d'explorer l'utilisation de la lumière dans le domaine chorégraphique. Ce nouveau type d'exposition conjugue les œuvres plastiques de la collection de la fondation (Dufy, Man Ray, François Morellet...) et les représentations.

Illusions (conjugales) perdues à Passy



Balzac y vécut de 1840 à 1847, en pleine gloire. La Maison de Balzac s'élève toujours sur les hauteurs de Passy, riche d'œuvres qui ont fait l'environnement du romancier. Elle y expose, du 20 novembre au 30 mars 2025, *Illusions (conjugales) perdues* qui aborde le thème du mariage et de la condition de l'épouse au XIX^e siècle, souvent déterminés par des considérations sociales et financières où l'amour n'a pas prise.



© Charles-Edouard Paquebot Paris

Les paquebots à Nantes et au Havre

Le musée d'arts de Nantes s'intéresse à l'époque des grands traversées transatlantiques qui ont marqué les ports de Nantes-Saint-Nazaire et du Havre. L'exposition *Paquebots 1913-1942* explore tous les aspects de ces palaces flottants, de leurs machineries à l'échange intellectuel des écrivains et artistes qui ont emprunté leurs lignes. L'exposition se tient jusqu'au 23 février 2025 avant d'être reprise au MuMa du Havre d'avril à septembre.

Palestine et Liban

Faisant écho à la tragédie qui se déroule au Moyen-Orient, de nombreuses manifestations culturelles ont mis en avant des œuvres ayant la Palestine et le Liban pour cadre. Au théâtre de la Colline, à Paris, Wajdi Mouawad a créé *Racine carrée* du verbe être, une pièce de cinq heures inspirée du départ précipité du Liban de l'enfant qu'il était (jusqu'au 22 décembre). Le festival du film arabe de Fameck a décerné son Grand prix à *The Teacher* de la réalisatrice anglo-palestinienne Farah Nabulsi qui raconte la vie d'un professeur palestinien pris entre son engagement politique et son métier.

Au festival Cinemed de Montpellier *To a Land Unknown* (Vers un pays inconnu) de Mahdi Fleifel a remporté L'Antigone d'or pour l'histoire de deux cousins palestiniens qui, après avoir fui un camp au Liban, sont bloqués à Athènes, dans les limbes de la clandestinité. Mahdi Fleifel a lui-même vécu son enfance dans un camp de réfugiés, celui d'Ain el-Hilweh au Liban (sortie en salle le 12 mars 2025). Parmi les avant-premières diffusées au festival montpelliérain, *Le Quatrième mur* de David Oelhoffen a été tourné au Liban (voir page 30 l'entretien avec le réalisateur).



Biennale de Lyon

Emmenée par *La Voix des fleuves*, la 17^e Biennale d'art contemporain de Lyon livre jusqu'au 5 janvier des œuvres de grande ampleur dans neuf lieux de la métropole, dont un nouveau, les Grandes Locos, deux immenses halles d'une friche SNCF.

Les biennales d'art contemporain sont disséminées dans le monde. Elles créent l'événement en investissant un grand périmètre où sont mises en scène des œuvres récentes, voire réalisées *in situ*. Déceler la pertinence de nouvelles tendances esthétiques pour construire un regard sur le monde, c'est le propos d'une biennale d'art. La 17^e Biennale de Lyon disperse dans la métropole les œuvres de 72 artistes rassemblés autour de *La voix des fleuves Crossing The Water*. Ce thème, choisi par la commissaire invitée Alexia Fabre, directrice des Beaux-Arts de Paris, veut « évoquer, interroger, poursuivre le sujet des relations qui se nouent et se délient entre les êtres et avec leur environnement », écrit-elle. Pour ce projet, nous prenons appui sur la géographie naturelle et humaine du territoire comme sur l'esprit des nouveaux lieux de la Biennale, les Grandes Locos ou encore la Cité Internationale de la Gastronomie ».

Les Grandes Locos

Bordant le Rhône, un nouveau lieu d'accueil de la Biennale fait sensation. Site de la Compagnie des hauts fourneaux d'Oullin en 1859, devenu ensuite site SNCF de maintenance et de réparation de locomotives, le lieu rebaptisé Les Grandes Locos offre 20 000 m² aux installations artistiques monumentales témoignant de mémoires ouvrières et de revendications contemporaines. Une trentaine d'artistes s'en sont emparé pour « un paysage d'œuvres ». D'abord pénétré du gigantisme de la halle 1, le regard est arrêté par des dizaines de bras tendus, fichés sur des perches métalliques. L'installation de Myriam Mihindou, composée de bras moulés de travailleuses, est une allusion claire à la mémoire ouvrière du lieu. Plus loin, dans ce qui reste des cabines d'observation de l'usine, un film de Clara Lemerrier Gempfel fait entendre, dans le vacarme incessant des machines, la voix de travailleurs et travailleuses, mémoires des rapports de force et de domination.



L'ancien site de maintenance de la SNCF a été reconverti en lieu culturel, Les Grandes Locos.

En lien avec l'histoire du site industriel lyonnais, l'Autrichien Hans Schabus a réalisé une structure monumentale en bois, *Monument for People on the Move*, reposant sur deux rangées de tortues, dont l'imposante immobilité contraste avec ce que fut le fourmillement de l'usine. Le rapport à la nature, à l'environnement, à l'alimentation ont inspiré de nombreuses installations critiques, poétiques. Remarquable, l'installation d'écrans vidéo du compositeur britannique Oliver Beer, *Resonance Project : The Cave*, emplit l'espace des chants d'interprètes enregistrés et filmés dans les grottes paléolithiques de Dordogne, dans un hammam à Istanbul ou dans les coursives du Centre Pompidou. Entre le Rhône et le Parc de la Tête d'Or,

le macLyon est lié historiquement à la Biennale. On y découvre un corpus d'œuvres autour des relations humaines, intimes et personnelles de Christian Boltanski, Annette Messager, Jalal Seper et la série *China Route* de Luo Dan. Pour Nadav Kander, les rives du Yangtsé s'offrent à d'étranges retrouvailles familiales. Les peurs, les peines, les rêves, l'identité masculine, l'identité palestinienne, la culture populaire, la marginalisation, se côtoient en une mosaïque d'imaginaires. Manifestation phare de l'art contemporain en France, la Biennale de Lyon attire la jeune génération. Plus de 46 % du public de l'édition 2022 avaient moins de 26 ans. ♦ **Pauline Rivaud**

La jeune création internationale

À Villeurbanne, l'Institut d'art contemporain est à la fois centre d'art et fonds régional (FRAC). Il accueille les œuvres de dix jeunes artistes, cinq de la scène régionale et cinq de la scène internationale. Le conte initiatique que Shivay La Multiple fait naître dans le fleuve Maroni et prolonge au fil des fleuves Congo, Sénégal, Casamance, Nil, Lobé, d'où surgissent des Calebasses habitées... L'atmosphère intime et standardisée *Be our Guest*, installation d'Hilary Galbreath, reflète la réalité de l'hospitalité hôtelière. Une bande sonore accompagne les écrits peints sur les murs et les matelas reprenant le quotidien des personnels d'accueil et de service. L'artiste mexicain Andres Hera a invité une douzaine de personnalités activistes LGBTQIA+, à évoquer leurs parcours et leurs identités. Jusqu'au 5 janvier.



Les Nomades, une amnésie collective

Le Mémorial du camp de Rivesaltes consacre une exposition aux familles nomades, à leur internement en 1941 et 1942. C'est aussi l'occasion de porter le regard sur les créations contemporaines de plusieurs artistes du voyage. Jusqu'au 14 février.

En pérégrinant dans la Biennale de Lyon, qui se tient jusqu'au 5 janvier, on peut tomber sur une salle du macLyon occupée par des vidéos, installations, dessins composant un poème coloré, tissé, peint, qui célèbre la diversité du vivant, l'émotion qu'il procure à travers des êtres hybrides, gracieux. Artiste rom et queer, Robert Gabris, né en Slovaquie et vivant à Vienne, questionne ainsi les mécanismes de marginalisation et d'exclusion, développant une critique postcoloniale des structures institutionnelles.

En France, les artistes du voyage sont peu connus et peu exposés. Le grand mérite du Mémorial de Rivesaltes, où ont été internées des centaines de familles tsiganes françaises, est de rééquilibrer la balance. À la suite de la guerre, la Shoah et la répression nazie contre les résistants ont été dites et portées par de nombreuses institutions. Ce ne fut pas le cas des popu-

lations nomades, également victimes de la barbarie nazie mais n'ayant pas de porte-voix.

L'internement de 1941-1942

L'exposition Le camp des familles, Persécutions et internement des nomades à Rivesaltes, 1941-1942 bouscule cette amnésie collective autant que celle du Mémorial du camp où ont été internées de nombreuses populations, des Républicains espagnols aux Harkis d'Algérie. « *Le Mémorial n'avait pas totalement échappé à cette amnésie, peu de place était accordée à la mémoire des Nomades* » confirme sa nouvelle directrice, Céline Sala Pons. Les archives inédites du camp documentent largement la tragédie mais elles avaient été peu exploitées. Pour l'essentiel le parcours retrace le fichage systématique avec taille, couleur des yeux et des cheveux, dimensions du nez, de la bouche..., portraits administratifs et photos.

Pour ne pas oublier

Mais, pour organiser cette exposition qui fera date, Céline Sala-Pons a eu la clairvoyance d'associer les terribles témoignages du réel aux œuvres de fiction en faisant appel à la créa-



tion contemporaine d'artistes nomades.

Marina Rosselle dit avoir été séduite par le site. La plasticienne fait partie depuis vingt ans de la commission nationale consultative des gens du voyage du groupe Mémoire.

En résidence à Rivesaltes, elle a constaté que nombre d'enfants visitent le camp, assurant une transmission qu'elle veut voir se développer. Sa création, qui prend sa source dans son histoire familiale, son mode de vie, les lieux interdits aux gens

du voyage, les expulsions, l'idée de territoire, entre en résonance très forte avec l'exposition temporaire. « *Une fois passée l'émotion sur place, cela a déclenché en moi un processus créatif. On pourrait revenir complètement accablé, pourtant il y a une force, quelque chose qui s'est dégagé, pour ne pas oublier. Ça m'a beaucoup marquée.* » Preuve en sont les pièces qu'elle a créées spécialement pour le Mémorial.

« *Je me suis aussi inspirée des images d'archives, de parcours personnels, de trajectoires de personnes qui m'ont émue, de photos des anciens métiers qui ont disparu, comme réparateur de parapluies. J'ai utilisé des parties de photographies de familles pour les inclure dans mes gravures.* »

Une note de poésie, d'espoir

En piste dès l'âge de trois ans sous le chapiteau du cirque de ses parents, Romuald Jandolo a connu la vie de voyageur. Il l'a quittée à l'âge de 10 ans

Experts, témoins et artistes main dans la main



L'exposition, ouverte pendant toute une année, a mobilisé des compétences très diverses. Théophile Leroy, membre du conseil scientifique et commissaire de l'exposition, a collaboré avec le président du Mémorial des Nomades de France, et plusieurs associations partenaires. Le juriste et militant William Acker, de l'association nationale des voyageurs de France, auteur du livre *Où sont les gens du voyage ?* (2021), en est co-commissaire. C'est lui qui a introduit l'artiste Romuald Jandolo (notre photo) dont il connaissait et appréciait la création. La directrice a choisi Marina Rosselle, dont elle avait découvert le travail en 2022 au Mucem de Marseille, qui a acquis plusieurs de ses œuvres. Ces deux artistes contemporains viennent en contre-point du témoignage plastique inestimable de Louis Burkler, né à Rivesaltes puis interné dans le camp.



Photo: Jacqueline Levy-Furcadet © Collection GDMH / Don de Madeline Liberman

Pour organiser cette exposition Céline Sala-Pons a associé les terribles témoignages de l'internement aux œuvres d'artistes nomades contemporains.

lorsqu'en 1997 sa mère, une « gadji », a enlevé ses enfants pour s'installer avec eux dans la Manche. Romuald a alors dû intégrer l'école. *« En tant que gitan, j'ai passé un oral au conseil départemental de la Manche, devant une commission de vingt personnes, des élus, des psy, des profs. J'ai dû expliquer à 10 ans pourquoi je devais intégrer l'école de la République, ne sachant ni lire ni écrire, répétant ce qu'on m'avait dit de dire. »* Il a vite rattrapé son retard, passé son bac, a été reçu aux Beaux-Arts. *« Grâce à l'école, j'ai pu percevoir certaines perspectives que j'ignorais. Ça m'a permis de penser contre moi-même, contre mes préjugés, et de grandir. »*

« Le cœur se brise ou se bronze »

L'exposition du Mémorial, très lourde émotionnellement, n'a pas suscité en lui le besoin de se positionner dans une revendication politique. *« L'idée était de finir le parcours avec une note de poésie, d'espoir, en uti-*

lisant différents symboles, avec des éléments bien marqués. J'étais dans quelque chose de l'ordre de la transformation pour l'emmener vers une mythologie, voire une féerie ». De ses mains coupées, en bronze ou en paraffine dorée, de sa céramique avec des ailes au niveau des chevilles posée au sol, émane une « inquiétante étrangeté » surmontée de deux grands yeux. *« Ces deux grands yeux me viennent des affiches de cirque, c'est très important dans mon travail. C'est aussi le regard qu'on porte sur l'histoire. »* Le titre de l'installation, *Le cœur se brise ou se bronze*, est une allusion à l'expression de Chamfort reprise plusieurs fois par Robert Badinter. *« C'est intéressant par rapport aux resca-*



Céline Sala-Pons

« Nous sommes des phares dans le brouillard »

Historienne et directrice du Mémorial de Rivesaltes

Vous êtes arrivée en 2022, quelle mission vous êtes-vous donnée ?

Réfléchir le Mémorial à la fois comme espace de réparation, laboratoire de recherche et lieu de transmission. L'exposition actuelle procède de cette réflexion. Il était important pour moi que dans ce laboratoire de recherche on ne fasse pas une exposition par des non voyageurs pour des non voyageurs. Je voulais absolument que le travail se fasse avec les communautés pour que ce soit un véritable espace de réparation.

Nous nous sommes aussi appuyés sur les témoins, leurs descendants. Grâce à eux, on sait que plus de 1 400 personnes ont été internées à Rivesaltes. Faire cette exposition a donc fait avancer l'histoire du lieu, et la perception des Nomades de janvier 1941 à novembre 1942. Elle est une première en France.

À quoi est due la réussite de l'exposition ?

Aux associations qui se sont mobilisées autour de nous. Ce sont elles aussi qui alertent aujourd'hui sur la situation des gens du voyage. C'est une communauté qui a beaucoup de choses à dire. Sur les plans historique, politique et artistique. Il était essentiel de leur donner la parole, de leur faire confiance, même dans la gouvernance du projet. On a pu montrer la diversité et la richesse de cette culture, bien loin des stéréotypes.

Le Mémorial est aussi un lieu d'échanges...

Un colloque de tous les mémoriaux en Europe, qui s'est tenu récemment à Rivesaltes, portait sur l'éducation en contexte de fragilité démocratique. La Hongrie et l'Italie étaient autour de la table. C'était passionnant. Nous nous sommes dit : nous sommes des phares dans le brouillard. Montrer la différence entre un bohémien et un manouche c'est participer à une lutte contre la discrimination que subissent ces populations aujourd'hui. Donner des outils au public.

Vous recevez des classes ?

Les élèves de plusieurs collèges ont contribué, sous l'égide du service éducatif du Mémorial, à activer un mur virtuel qui fait défiler les noms, la mémoire et le destin de ces 1 477 personnes qui sont passées par le camp. Ces enfants, dont certains sont issus du voyage, travaillent ensemble au service de l'humanité, en l'occurrence celle des nomades. À côté de l'exposition, une fois par mois, nous ayons un événement culturel et scientifique autour de la mémoire des nomades, musique, café philo, théâtre... pour donner au visiteur d'autres clés par le biais sensible. La mémoire ne peut pas être que savante, elle est aussi sensible.

pés. Tout le monde n'est pas résilient, il y a des gens qui ne s'en sortent pas. Il y a toujours un jeu de dupes, de masques, de façades, tout le monde n'est pas si fort. Mon installation questionne les deux faces. » Marina et Romuald ne savaient rien de l'internement des

nomades français. Le sujet est tabou dans les familles, et le mutisme du récit national n'a pas aidé à connaître ce moment de l'histoire. Avec, en contrepoint de ce silence, l'éclat contemporain de deux jeunes artistes du voyage.

Véronique Giraud

David Oelhoffen : « Au moins agir sur le monde »

Au moment où le Liban est à nouveau en guerre, le dernier long métrage de David Oelhoffen a été présenté en avant-première au Festival Cinemed. C'est là que nous avons rencontré le réalisateur qui signe avec *Le quatrième mur* une adaptation du roman éponyme de Sorj Chalandon, nourri de ce qu'il a vécu à Sabra et Chatila alors qu'il était journaliste. Le film sort en salles le 15 janvier 2025.

Vous avez tourné au Liban Le Quatrième mur dans lequel est ramenée à la surface la difficulté pour un pays de vivre avec son passé. Quel écho en vous ?

Si je me suis autant intéressé aux problèmes politiques et d'identité à travers mes films, c'est peut-être dû à mon histoire familiale. J'ai vu comment les problèmes politiques s'incarnent de façon très intime à l'intérieur des familles. Ce qui m'intéresse c'est comment la politique s'articule à l'intérieur des corps, d'une famille. Pour moi l'intersection entre le politique et l'intime s'appelle l'identité. Je suis né en Espagne, j'ai grandi en France, ma mère est espagnole, j'ai pu voir à travers elle des préjugés qu'elle a vécus et qui se sont effacés au cours du temps. C'était moins classe il y a cinquante ans d'être Espagnol dans le sud de la France que maintenant. Je fais un cinéma politique, et le prochain film le sera encore. Il traitera des problèmes migratoires en Méditerranée centrale. Ma volonté là aussi est de montrer comment les politiques européennes s'incarnent et quels dégâts ça va produire si on continue de faire l'autruche.

Qu'est-ce qui vous fascine dans la guerre ?

La guerre ne me fascine pas. Ce qui m'intéresse ce sont les moments de bascule historiques, les moments où les personnages sont dans un monde qui a perdu ses repères. Où on doit se poser la question de qu'est-ce que je dois faire, qui je suis, à quelle loi j'obéis, à qui je dois être loyal. Ce qui m'intéresse, plus que la guerre, ce sont les situations extrêmes où les gens sont obligés de se poser des questions que tout le monde se pose tous les jours.

Le film débute par une scène qui met en jeu la loyauté. Le Liban vous pose la même question ?

Ça fait partie des nombreuses mises en abîme de ce roman. Quand je me suis lancé dans cette aventure, je me suis senti un devoir de loyauté vis-à-vis de Sorj Chalandon qui est l'un des trois journalistes entrés les premiers dans les camps de Sabra et Chatila le lendemain des massacres. Il en est venu obsédé par l'image d'une jeune Palestinienne affreusement mutilée, violée, égorgée. C'est elle qu'il imagine en Antigone. Il m'a laissé très libre d'interpréter son texte, mais je lui ai demandé au cours d'une discussion amicale ce qu'il ne fallait pas changer. Quand je lui ai proposé de le transposer en Syrie, en 2018 ou en 2020, il m'a dit non, « *cette femme il faut que tu la laisses au Liban, sur son lit de mort, c'est trop important pour moi* ». J'ai pu m'éloigner du roman mais toujours avec loyauté vis-à-vis de Sorj, ne pas faire n'importe quoi parce qu'il y a du sentiment, de la vie, du vrai. Ce roman n'est pas une matière anodine.

Georges, mon personnage principal, se sent aussi un devoir de loyauté vis-à-vis des comédiens. Moi, je n'avais pas envie de décevoir tous les Libanais qui m'ont fait confiance, m'ont aidé à fabriquer ce film, à représenter le Liban de la façon la plus juste possible. Je ne connaissais pas le pays avant de me lancer dans cette aventure. Comme Georges.

L'Antigone d'Anouilh a été créée à Paris en 1944 sur fond d'occupation. Qu'est-ce que ça dit de la résistance ? Du Liban ?

C'est le début de la mise en abîme qu'opère ce film à différents



Né en 1958 à Ferrol (Espagne), David Oelhoffen réalise son premier long métrage, Nos retrouvailles, avec Jacques Gamblin et Nicolas Giraud. Après Loin des hommes, dans l'Algérie de 1954, Frères ennemis, un polar noir, Les derniers hommes, film de guerre, le réalisateur et scénariste signe Le Quatrième Mur, une adaptation littéraire sur fond de guerre civile au Liban.

niveaux. *Antigone* est choisie par ce que c'est une pièce de résistance, qu'il faut introduire au Liban pour essayer de dire symboliquement qu'il faut résister à la logique de guerre et de compromission. Ce que ça dit du Liban, ce sont les dialogues de Marwan, joué par Simon Abkarian, dont celui-ci : « *Je ne comprends pas très bien ce que tu vas faire avec le théâtre. J'ai l'impression que c'est plus pour vous donner bonne conscience que pour essayer de régler nos problèmes* ». La tragédie est en place depuis longtemps dans cette région du monde, et vous ne vous intéressez à nous que quand il y a la guerre.

Dans le livre, est écrit qu'après la désillusion de transformer le monde par la politique, il y a l'espoir de transformer le monde par l'art. C'est là que commence le film. Georges accomplit cette entreprise avec l'espoir non pas d'arrêter la guerre mais au moins d'agir sur le monde. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud



**Sensibilisez vos
élèves à la solidarité
et développez leur
engagement citoyen**

© C. Sousbie / HI

**Vous souhaitez organiser des actions
solidaires au profit de Handicap
International, contactez-nous !
Ysaline MERMET-GERLAT :
y.mermetgerlat@hi.org**





Éduqué.e.s
aujourd'hui,
plus libres
demain.



Droit à une éducation
publique de qualité,
tout au long de la vie,
pour toutes et tous.



Éducation à
la citoyenneté et à la
solidarité internationale



Vivre ensemble
et réduction des
inégalités



Solidarité
Laique



Soutenez nos actions
sur solidarite-laique.org

